



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2026

ABIONYX PHARMA

Société anonyme au capital de 2 186 820,75 euros
Siège social : 33-43 avenue Georges Pompidou – Bâtiment D, 31130 Balma
481 637 718 RCS Toulouse

Rapport financier semestriel

Semestre clos le 30 juin 2026

(L 451-1-2 III du Code monétaire et financier

Article 222-4 et suivants du RG de l'AMF)

Le présent rapport financier semestriel porte sur le semestre clos le 30 juin 2026 et est établi conformément aux dispositions des articles L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier et 222-4 et suivants du Règlement Général de l'AMF.

Il a été diffusé conformément aux dispositions de l'article 221-3 du règlement général de l'AMF. Il est notamment disponible sur le site de notre société www.abionyx.com

Sommaire

- A.** Attestation du responsable
- B.** Rapport semestriel d'activité
- C.** Comptes consolidés résumés du semestre écoulé présentés sous forme consolidée
- D.** Rapport des commissaires aux comptes

Table des matières

A. ATTESTATION DU RESPONSABLE	3
B. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE	4
a. Faits marquants	4
b. Présentation générale	5
i) Présentation générale	5
ii) Chiffre d'affaires et produits opérationnels	6
iii) Coût des biens et services vendus	6
iv) Recherche et développement – Sous-traitance	6
v) Frais administratifs et commerciaux	6
vi) Charges et produits financiers	7
vii) Principaux facteurs ayant une incidence sur l'activité	7
c. Comparaison des comptes des deux derniers exercices	8
i. Formation du résultat opérationnel et du résultat net	8
1. Chiffre d'affaires et produits opérationnels	8
2. Charges opérationnelles par fonction	8
3. Résultat financier	10
4. Impôt sur les sociétés	11
5. Résultat de base par action	11
ii. Analyse du bilan	11
1. Actifs non courants	11
2. Actifs courants	12
3. Capitaux propres	13
4. Passifs non courants	14
5. Passifs courants	14
C. COMPTES CONSOLIDES RESUMES DU SEMESTRE ECOULE PRESENTES SOUS FORME CONSOLIDEE	16
A. INFORMATION SECTORIELLE RESUMEE	26
B. CHIFFRE D'AFFAIRES	27
C. COUTS DES BIENS ET SERVICES RENDUS	27
D. FRAIS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX	28
E. FRAIS DE RECHERCHE	28
F. AUTRES PRODUITS ET CHARGES	28
G. RESULTAT FINANCIER	29

H. RESULTAT PAR ACTION	29
I. ECART ACQUISITION	30
J. ACTIFS NON COURANTS	31
K. ACTIFS COURANTS	33
L. CAPITAUX PROPRES	35
M. PROVISION	35
N. AVANTAGES AU PERSONNEL	36
O. DETTES FINANCIERES	36
P. DETTES SUR CONTRATS DE LOCATION	42
Q. DETTES COURANTES	42
R. SUBVENTIONS ET FINANCEMENTS PUBLICS	43
S. EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	46
T. PARTIES LIEES	47
U. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES – PASSIF EVENTUEL ET REMUNERATION CONDITIONNELLE	47
V. PAIEMENT EN ACTIONS	47
W. LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES	59
D. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	60

A. ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes semestriels consolidés sont établis conformément au corps de normes comptables applicables et donnent une image fidèle et honnête du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société de l'émetteur, ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en page 4 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Le 23 septembre 2026

Monsieur Cyrille Tupin

Directeur Général

B. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

Description des éléments majeurs de l'activité

a. Faits marquants

Les principaux facteurs ayant eu une incidence sur la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026

En date du 27 mars 2026, ABIONYX Pharma a annoncé avoir réalisé une avancée majeure dans la production de son biomédicament CER-001 en réalisant une percée unique au monde dans la production de sphingomyéline synthétique.

En date du 18 juin 2026, ABIONYX Pharma a annoncé le succès de son financement pour un montant total 33 M€ :

- Augmentation de capital souscrite pour un montant de 18,7 M€ par émission de 7.056.416 actions nouvelles au prix de souscription de 2,65 € par action ;
- Tirage de la première tranche du Financement Obligataire pour un montant de 10 M€ sur un total de 14 M€ et émission de BSA au profit de Fenja Capital ;

Les actionnaires historiques ont souscrit à hauteur d'environ 40% de l'augmentation de capital par exercice de leurs DPS et mise en œuvre de leurs engagements de garantie.

Impact des conflits géopolitiques

Dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés, le Groupe a analysé les conséquences potentielles des conflits géopolitiques en cours, notamment le conflit en Ukraine et les tensions au Moyen Orient, susceptibles d'affecter son activité (approvisionnements, énergie, marchés financiers, inflation).

À la date de clôture, la direction n'a pas identifié d'impact significatif sur les estimations comptables, la valorisation des actifs et passifs ou la continuité d'exploitation. En conséquence, aucun ajustement spécifique n'a été comptabilisé dans les comptes.

Conséquences des risques climatiques

Le Groupe a examiné les conséquences potentielles des changements climatiques, notamment les risques physiques et les risques de transition, dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés.

À la date de clôture, aucun impact significatif n'a été identifié sur les estimations comptables, les tests de dépréciation, la valorisation des actifs ou les provisions. En conséquence, aucun ajustement spécifique n'a été comptabilisé dans les comptes.

Principaux risques et incertitudes pour les six prochains mois de l'exercice 2026

Les facteurs de risque susceptibles d'affecter la Société sont présentés au chapitre 3 « Facteurs de risque » du Document d'enregistrement universel 2025, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 17 mars 2026 sous le numéro D.26-0099 et disponible sur le site internet de la Société.

Les principaux risques et incertitudes auxquels la Société est susceptible d'être exposée au cours des six derniers mois de l'exercice sont, à ce jour, de même nature que ceux présentés dans le Document d'enregistrement universel 2025.

Le Groupe ayant réalisé en juin une opération de financement par augmentation de capital et dette obligataire simple (détaillé en Note O. « Dettes financières »), elle dispose d'une trésorerie suffisante pour faire face à ses besoins de trésorerie pendant au moins douze mois à compter de la date d'arrêté des comptes.

Principales transactions avec les parties liées

Les principales transactions conclues avec les parties liées sont décrites en Note T. « Parties liées » des états financiers consolidés intermédiaires au 30 juin.

Evènement postérieur à la clôture semestrielle

Néant

b. Présentation générale

i) Présentation générale

Les présents état financiers consolidés comprennent Abionyx Pharma et ses filiales (l'ensemble constituant le « Groupe »).

Abionyx Pharma est une société anonyme de droit français dont le siège social est établi 33-43 avenue Georges Pompidou – Bâtiment D – 31130 Balma France. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 481 637 718. La société est constituée sous le régime des sociétés anonymes à Conseil d'Administration.

ABIONYX Pharma est une société biopharmaceutique de nouvelle génération dans le sepsis et les soins intensifs, en développant des biothérapies de rupture pour des pathologies graves dépourvues de traitements efficaces. Grâce à sa plateforme technologique exclusive basée sur l'apoA-I, ABIONYX Pharma conçoit des biomédicaments innovants et des vecteurs HDL de nouvelle génération ciblant les dérégulations immuno-inflammatoires au cœur du sepsis et d'autres maladies sévères. Portée par une expertise scientifique reconnue, un pipeline différencié et un réseau clinique mondial en expansion, ABIONYX Pharma ambitionne de redéfinir les standards thérapeutiques du sepsis et de devenir un acteur clé dans les soins intensifs.

Le Groupe a deux activités :

- Activité de Biotech portée par Abionyx ;
- Activité de CRO (Contract Research Organisation) portée par Apogey et sa filiale Iris Pharma.

Le Groupe réalise ses activités à Toulouse (France), à Nice (France) et à Fullerton (Etats Unis). Le siège social est basé à Balma.

Les éléments financiers sont issus des comptes consolidés résumés du Groupe qui comprennent ABIONYX PHARMA SA (société mère – France), Apogey Pharma et sa filiale Iris Pharma (filiales détenues à 100% - France) et Cerenis Therapeutics Inc. (filiale détenue à 100% - Etats-Unis).

ii) Chiffre d'affaires et produits opérationnels

Au 30 juin 2026, le Groupe a comptabilisé un chiffre d'affaires de 1 933 K€ (2 119 K€ au 30 juin 2025).

iii) Coût des biens et services vendus

Au 30 juin 2026, le Groupe a comptabilisé un montant de 1 830 K€ au titre des activités de la filiale Iris Pharma (1 891 K€ au 30 juin 2025).

iv) Recherche et développement – Sous-traitance

Les frais de recherche se sont élevés à 570 K€ au 30 juin 2026 (692 K€ au 30 juin 2025).

Les frais de recherche comprennent principalement les éléments suivants :

- les frais de personnel incluant les coûts directs et indirects des salariés du Groupe en charge des travaux de recherche et de développement ;
- les dépenses de sous-traitance et de consultants. Ces frais comprennent les frais d'études, les frais de dépôts et de maintien des brevets et les honoraires des experts et les amortissements des immobilisations utilisées dans le cadre des activités de recherche ;
- le crédit d'impôt recherche qui est présenté en diminution des frais de recherche.

v) Frais administratifs et commerciaux

Les frais administratifs et commerciaux se sont élevés à 1 807 K€ au 30 juin 2026 (1 876 K€ au 30 juin 2025).

Les frais généraux et administratifs comprennent principalement les éléments suivants :

- les frais de personnel administratifs ;
- les honoraires d'avocats, d'audit et de conseils ;
- les frais de déplacements ;
- les frais relatifs aux locaux du siège et de la filiale Iris Pharma située à La Gaude (06).

vi) Charges et produits financiers

Le résultat financier est déficitaire de 2 543 K€ au 30 juin 2026 (produit de 32 K€ au 30 juin 2025).

Le résultat financier est essentiellement composé des éléments suivants :

- la charge d'intérêts se compose de l'impact de la valorisation à la juste valeur de la dette financière relative aux obligations simples ;
- les gains et les pertes observées sur le paiement des dettes fournisseurs en devises (principalement en USD et GBP) ;
- les charges d'intérêts sur les emprunts auprès des établissements de crédit ;
- les charges financières comptabilisées dans le cadre de l'application de la norme IFRS 16 relative aux contrats de location ;
- les charges financières relatives à la mise en place de la dette obligataire simple ;
- les charges d'intérêts sur les avances remboursables accordées par Bpifrance ;
- les produits financiers liés aux placements de trésorerie sur des comptes à terme.

vii) Principaux facteurs ayant une incidence sur l'activité

Les principaux facteurs ayant eu une incidence sur le semestre sont présentés ci-dessus dans la partie « Faits marquants ».

c. Comparaison des comptes des deux derniers exercices

i. Formation du résultat opérationnel et du résultat net

1. Chiffre d'affaires et produits opérationnels

Au cours de la période, la société a constaté un chiffre d'affaires de 1 933 K€.

A travers l'activité de la filiale Iris Pharma, le Groupe réalise deux types de prestations :

- Activités Pré-Clinique ;
- Activités Clinique.

Les contrats signés avec les clients concernant les études pré-cliniques comportent plusieurs phases :

- Phase préliminaire : élaboration du « Study plan » et injection - création de la pathologie
- Phase d'étude ("in-life") .
- Phase finale : exploitation des résultats (livrés brut puis sous forme de rapport) ;
- et, à la demande du client, échantillons, transports des échantillons et histologie.

Les contrats signés avec les clients concernant les études cliniques comportent plusieurs phases :

- Phase de pré-étude ;
- Phase d'élaboration ;
- Phase de finalisation.

Par ailleurs, dans le cadre de son activité Clinique, la société refacture à ses clients avec ou sans marge des prestations réalisées par des sous-traitants.

Au 30 juin 2026, le chiffre d'affaires par types de prestations est le suivant :

- Préclinique 1 858 K€
- Clinique 75 K€

La baisse de chiffre d'affaires est principalement imputable à la diminution de l'activité observée au niveau des CRO.

2. Charges opérationnelles par fonction

ABIONYX PHARMA a choisi une présentation par fonction de son compte de résultat qui fournit une meilleure information financière.

Les charges opérationnelles comprennent le coût des biens et services vendus, les frais de recherche ainsi que les frais administratifs et commerciaux.

Le montant total des frais de personnel (hors paiements en actions) qui sont ventilés entre les différentes fonctions s'élève à 1 611 K€ au 30 juin 2026 et à 2 118 K€ pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2025.

Les coûts des biens et services vendus se répartissent de la manière suivante :

	30/06/2026 (K€)	30/06/2025 (K€)
Achats de matières et de marchandises	293	340
Salaires et charges sociales	933	965
Sous-traitance	83	97
Palements en actions	20	22
Autres dépenses de production	216	245
Dotations aux amortissements et aux provisions	285	222
TOTAL	1 830	1 891

Ces charges correspondent aux coûts supportés par Iris Pharma pour réaliser le chiffre d'affaires comptabilisé.

Les principales évolutions entre le 30 juin 2025 et le 30 juin 2026 sont :

- progression des dotations aux amortissement et provisions;
- légère diminution des frais de personnel au niveau de la société Iris Pharma ;
- diminution des achats de marchandises et des dépenses de production en lien avec la diminution de l'activité.

Les frais de recherche évoluent de la manière suivante entre le 30 juin 2026 et le 30 juin 2025 :

	30/06/2026 (K€)	30/06/2025 (K€)
Frais de personnel	139	282
Palements en actions	149	93
Frais de recherche (coût des études)	355	362
Autres dépenses de R&D	242	297
Crédit impôt recherche	(315)	(342)
TOTAL	570	692

Les frais de recherche se sont élevés à 692 K€ au 30 juin 2025 à comparer à 570 K€ au 30 juin 2026.

Les principales évolutions entre le 30 juin 2025 et le 30 juin 2026 sont :

- diminution des frais de personnel notamment du fait de la baisse de la contribution patronale sur les AGA ;
- augmentation de la charge pour paiement en actions (IFRS 2) ;
- diminution des études sur le semestre ;
- baisse du montant du Crédit d'impôt recherche en lien avec la réduction des achats d'études.

Les frais administratifs et commerciaux évoluent de la manière suivante entre le 30 juin 2025 et le 30 juin 2026 :

	30/06/2026 (K€)	30/06/2025 (K€)
Frais de personnel	539	871
Paiements en actions	509	276
Frais de déplacements	27	14
Avocats	66	55
Consultants	257	292
Dotations aux amortissements et aux provisions	81	39
Divers frais	328	329
TOTAL	1 807	1 876

Les frais généraux et administratifs se sont élevés à 1 876 K€ au 30 juin 2025 et à 1 807 K€ sur le premier semestre 2026.

Les principales évolutions entre le 30 juin 2025 et le 30 juin 2026 sont :

- diminution des frais de personnes notamment du fait de la baisse de la contribution patronale sur les AGA ;
- progression de la charge liée à l'application de la norme IFRS 2 au titre des plans d'AGA (paiements en actions) consécutive aux plans accordés en juillet 2024.

Le **résultat opérationnel** est passé d'une perte de 2 330 K€ au 30 juin 2025 à une perte de 2 270 K€ au 30 juin 2026.

3. Résultat financier

Le résultat financier ressort négatif de 2 543 K€ au 30 juin 2026, à comparer au produit de 32 K€ constaté au 30 juin 2025.

Le résultat financier se décompose de la manière suivante :

	30/06/2026 (K€)	30/06/2025 (K€)
Produits sur dépôts	45	17
Gain de change	4	87
Autres	1	27
Total Produits Financiers	50	131
Pertes de change	48	41
Charges d'intérêts	1 656	53
Autres	889	5
Total Charges Financières	2 593	99
RESULTAT FINANCIER	- 2 543	32

Les produits financiers comptabilisés se composent principalement des éléments suivants :

- les produits sur dépôts proviennent des intérêts calculés sur les placements réalisés après l'opération de financement ;
- les gains de change correspondent aux effets des changements de parités monétaires lors des règlements effectués en devises auprès de prestataires (Dollar américain).

Les charges financières comprennent principalement :

- les charges d'intérêts se composent de l'impact de la valorisation à la juste valeur de la dette financière relative aux obligations simples ;
- les autres charges financières sont constituées par les frais relatifs à la mise en place de la dette obligataire simple ;
- les pertes de change (se référer au paragraphe ci-dessus relatif aux « Gains de change ») ;
- les autres charges d'intérêts comprennent également les charges financières relatives au retraitement des contrats de location selon la norme IFRS 16.

4. Impôt sur les sociétés

Le résultat au 30 juin 2026 étant déficitaire, le Groupe n'a pas comptabilisé de charge d'impôt sur les sociétés à l'exception d'une charge de 1 K€ concernant la filiale américaine.

5. Résultat de base par action

Le résultat net s'élève à (4 814) K€ au 30 juin 2026 à comparer à (2 306) K€ au 30 juin 2025.

Le résultat par action émise (nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice) ressort respectivement à :

- (0,13) € au 30 juin 2026 ;
- (0,07) € au 30 juin 2025.

ii. Analyse du bilan

1. Actifs non courants

Les actifs non courants nets s'élèvent respectivement à 7 297 K€ au 30 juin 2026, à comparer à 7 648 K€ au 31 décembre 2025.

Ils regroupent l'écart d'acquisition, les actifs incorporels, corporels, le droit d'utilisation relatif au contrat de location et les autres actifs non courants.

L'écart d'acquisition ressort à 5 377 K€ au 30 juin 2026 inchangé par rapport au 31 décembre 2025.

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à 62 K€ au 30 juin 2026, à comparer à 66 K€ au 31 décembre 2025.

Les frais de recherche engagés par la Société ne remplissant pas les critères d'activation prévus par IAS 38, ils ont été intégralement comptabilisés en charges.

Les immobilisations corporelles nettes s'élèvent à 398 K€ au 30 juin 2026 contre 400 K€ à la clôture des comptes consolidés 2025.

Au 30 juin 2026, les immobilisations corporelles se composent essentiellement de matériels de laboratoire, de matériels de transport, de matériels informatiques, d'agencements et de mobilier de bureau. ABIONYX PHARMA et ses filiales ne sont pas propriétaire des bâtiments. Les principales acquisitions du semestre concernent du matériel de laboratoire.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, conformément à la première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » Les contrats de location sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat, pour la valeur actualisée des paiements futurs. Cela se traduit par la constatation :

- D'un actif non courant « Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location » et,
- D'une dette de location au titre de l'obligation de paiement.

Le **droit d'utilisation** est amorti sur la durée du contrat qui correspond en général à la durée ferme du contrat en tenant compte des périodes optionnelles qui sont raisonnablement certaines d'être exercées. Les dotations aux amortissements des droits d'utilisation sont comptabilisées dans le résultat opérationnel courant.

Au 30 juin 2026, le montant de ce droit d'utilisation ressort à 1 210 K€.

Ces droits d'utilisation se répartissent de la manière suivante :

- | | |
|---------------------------|----------|
| - Immobilier | 1 082 K€ |
| - Matériel de laboratoire | 74 K€ |
| - Autres matériels | 54 K€ |

Les droits d'utilisation relatif à l'immobilier concernent d'une part les locaux du siège social à Balma (31) et d'autre part les locaux de la société Iris Pharma situés à La Gaude (06).

Le poste **autres actifs non courants** d'un montant de 250 K€ au 30 juin 2026 est composé de titres non consolidés, de dépôts et cautions et du contrat de liquidité.

Les titres non consolidés concernent les titres détenus par le Groupe sur la société Immuno Search dont le siège social est situé à Grasse (06). Le Groupe ne détenant qu'une participation inférieure à 1%, et n'exerçant aucun contrôle ni influence notable sur cette société, ces titres ne sont pas consolidés.

Le Groupe poursuit son contrat de liquidité conclu après l'introduction en bourse. Le compte courant de ce contrat s'élève à 97 K€ au 30 juin 2026. Les actions propres achetées dans le cadre de ce contrat sont au nombre de 118 866 et sont valorisées à 294 K€ au 30 juin 2026.

2. Actifs courants

Les actifs courants nets s'élèvent respectivement à 29 337 K€ au 30 juin 2026, à comparer à 5 467 K€ au 31 décembre 2025.

Ils regroupent les stocks, les créances clients, les comptes bancaires et équivalents de trésorerie ainsi que les autres actifs courants.

Les **stocks** s'élèvent en valeur nette à 190 K€ au 30 juin 2026 à comparer à 255 K€ au 31 décembre 2025. Il s'agit essentiellement de marchandises utilisées par Iris Pharma dans le cadre de ses activités de prestations Clinique et Pré-clinique. Au 30 juin 2026, ces stocks sont dépréciés pour un montant de 161 K€. Les **créances clients** ressortent à 506 K€ au 30 juin 2026, à comparer à 722 K€ au titre des comptes consolidés 2025.

La provision pour dépréciation des créances clients est nulle tant au 30 juin 2026 qu'au 31 décembre 2025.

Les **disponibilités et équivalents de trésorerie** ressortent à 26 870 K€ au 30 juin 2026, à comparer à 3 521 K€ au titre des comptes consolidés 2025.

Les **autres actifs** se décomposent de la manière suivante :

	30/06/2026 (K€)	31/12/2025 (K€)
Créances fiscales	385	166
Créances sociales		
Crédit d'impôt Recherche	1 012	697
Charges constatées d'avance	374	105
Autres		1
TOTAL	1 771	969

Les créances fiscales concernent principalement un crédit de TVA ainsi qu'au solde de TVA déductible.

Le CIR est comptabilisé en diminution des « Frais de Recherche » au cours de l'année à laquelle se rattachent les dépenses éligibles.

Les CIR 2025 n'ont pas encore été remboursés au 30 juin 2026. L'estimation du CIR relatif aux opérations de R&D réalisées par les deux entités au cours du premier semestre est de 315 K€.

Les charges constatées d'avances sont rattachées à l'activité opérationnelle des sociétés composant le Groupe.

3. Capitaux propres

Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, le montant des capitaux propres du Groupe ressort respectivement à 15 777 K€ et 4 512 K€.

Les capitaux propres se composent principalement des éléments suivants :

- Capital social pour 2 128 K€ au 30 juin 2026, après l'augmentation de capital réalisée en juin 2026 par émission de 7 056 416 actions nouvelles ;
- Primes d'émission liées au capital : 17 064 K€ au 30 juin 2026 et 6 293 K€ au 31 décembre 2025.
Le montant global de l'augmentation de capital s'élève, après imputation des frais liés à cette opération, à 15 528 K€ ;
Lors de l'Assemblée Générale du 30 juin 2026, il a été décidé d'apurer le compte report à nouveau en contre partie des primes d'émissions pour un montant de 4 404 K€.
- Réserves et report à nouveau : 1 322 K€ au 30 juin 2026 à comparer à 1 935 K€ au 31 décembre 2025.

4. Passifs non courants

Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, le montant des passifs non courants ressort respectivement à 15 028 K€ et à 3 440 K€.

Ces passifs correspondent aux éléments suivants :

- dette financière non courante pour 13 634 K€ (1 963 K€ au 31 décembre 2025) constituée par
 - la part à plus d'un an des emprunts auprès des établissements de crédit ;
 - l'avance remboursable accordée par bpifrance ;
 - le financement obligataire Fenja à la Juste Valeur.
- dette de location non courante pour 888 K€ (1 050 K€ au 31 décembre 2025) ;
- provisions pour engagements de retraite pour 506 K€ (427 K€ au 31 décembre 2025).

Les **dettes financières** correspondent aux emprunts auprès des établissements bancaires souscrits par Iris Pharma, à l'avance remboursable accordée par bpifrance (1 938 K€) et la dette obligataire Fenja (11 600 K€).

Les **dettes de location non courante** correspondent à l'effet de l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

La **provision pour engagements de retraite** a été comptabilisée en conformité avec la norme IAS 19. La dotation de la période ressort à 82 K€. Un montant de 18 K€ a été versé au cours du premier semestre 2026.

Au 30 juin 2026, le management de la société a procédé à une estimation des risques encourus et n'a pas identifié d'événements nécessitant la comptabilisation d'une provision pour risques.

5. Passifs courants

Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, les passifs courants ressortent respectivement à 5 829 K€ et 5 163 K€.

Ces passifs correspondent aux :

- dette financière 330 K€ (453 K€ au 31 décembre 2025) ;
- dette de location courante pour 324 K€ (339 K€ au 31 décembre 2025) ;
- fournisseurs pour 2 184 K€ (1 521 K€ au 31 décembre 2025) ;
- autres passifs pour 2 915 K€ (2 774 K€ au 31 décembre 2025).

Les **dettes financières courantes** correspondent à la quote-part des emprunts bancaires à moins d'un an.

Les **dettes de location courante** correspondent à l'effet de l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

Les autres passifs se décomposent de la manière suivante :

	30/06/2026 (K€)	31/12/2025 (K€)
Dettes sociales	1 868	2 081
Dettes fiscales	210	142
Avances et acomptes		
Autres dettes	120	4
Passifs sur contrats	717	547
TOTAL	2 915	2 774

Les dettes sociales sont essentiellement composées de dettes vis-à-vis des salariés et des organismes sociaux.

Les dettes fiscales sont composées de la TVA.

Les passifs sur contrats concernent :

- La part de chiffre d'affaires comptabilisés à l'avancement dans le cadre de l'activité d'Iris Pharma pour un montant de 135 K€ ;
- La quote-part de subvention Bpifrance pour laquelle les dépenses n'ont pas encore été engagées pour 582 K€.

C. COMPTES CONSOLIDES RESUMES DU SEMESTRE ECOULE PRESENTES SOUS FORME CONSOLIDEE

ETATS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES DE LA SITUATION FINANCIERE

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	30 juin 2026	31 décembre 2025
Ecart Acquisition	<i>i</i>	5 377	5 377
Immobilisations incorporelles	<i>j</i>	62	66
Immobilisations corporelles	<i>j</i>	398	400
Droit d'utilisation relatif au contrat de location	<i>j</i>	1 210	1 401
Autres actifs non courants	<i>j</i>	250	404
Total Actifs Non Courants		7 297	7 648
Stocks et en cours	<i>k</i>	190	255
Créances clients	<i>k</i>	506	722
Autres actifs courants	<i>k</i>	1 771	969
Disponibilités et équivalents de trésorerie	<i>k</i>	26 870	3 521
Total Actifs Courants		29 337	5 467
TOTAL ACTIFS		36 634	13 115

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	30 juin 2026	31 décembre 2025
Capital	<i>l</i>	2 128	1 776
Primes liées au capital	<i>l</i>	17 064	6 293
Réserves et report à nouveau		1 322	1 935
Résultat de l'exercice	-	4 814	- 5 550
Réserves de conversion		77	58
Total Capitaux Propres		15 777	4 512
Dettes à long terme	<i>o</i>	13 634	1 963
Dette de location non courante	<i>p</i>	888	1 050
Avantages au personnel	<i>n</i>	506	427
Total Passif Non Courants		15 028	3 440
Dette de location courante	<i>p</i>	324	339
Provisions courantes	<i>m</i>	76	76
Fournisseurs	<i>q</i>	2 184	1 521
Autres passifs courants	<i>q</i>	2 915	2 774
Dettes financières courantes	<i>o</i>	330	453
Total Passifs Courants		5 829	5 163
TOTAL PASSIF		36 634	13 115

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE INTERMEDIAIRE

(en milliers d'euros)

	Note	30 juin 2026	30 juin 2025
Chiffre d'affaires	<i>b</i>	1 933	2 119
Coût des biens et services vendus	<i>c</i>	- 1 830	- 1 891
Frais administratifs et commerciaux	<i>d</i>	- 1 807	- 1 876
Frais de recherche et développement	<i>e</i>	- 570	- 692
Autres produits et autres charges	<i>f</i>	4	10
Résultat Opérationnel		- 2 270	- 2 330
Produits financiers	<i>g</i>	50	131
Charges financières	<i>g</i>	- 2 593	- 99
Résultat Financier		- 2 543	32
Impôt sur les bénéfices		- 1	- 8
RESULTAT NET		- 4 814	- 2 306
Nombre moyen d'actions (non dilué)		35 979 484	34 931 012
Résultat par action (€)	<i>b</i>	- 0,134	- 0,066
Nombre moyen d'actions (dilué)		41 852 249	38 288 002
Résultat par action	<i>b</i>	- 0,134	- 0,066

AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL INTERMEDIAIRE

(en milliers d'euros)

	Note	30 juin 2026	30 juin 2025
Résultat net		-4 814	-2 306
<i>Eléments non recyclables en résultat</i>			
- Réévaluation du passif net des régimes à prestations définies	<i>m</i>	3	6
<i>Eléments recyclables en résultat</i>			
- Ecart de conversion		19	-79
Résultat global		-4 792	-2 379

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES

<i>(milliers d'euros)</i>	Nombre d'actions	Capital social	Primes liées au capital	Autres réserves et résultat	Autres éléments du résultat global	Actions propres	Ecart de conversion	Total
<i>Capitaux Propres 01/01/2025</i>	<i>34 931 012</i>	<i>1 747</i>	<i>8 606</i>	<i>- 2 896</i>	<i>168</i>	<i>- 251</i>	<i>141</i>	<i>7 515</i>
Résultat de la période				- 2 306				- 2 306
<i>Autres éléments du résultat global et recyclables en résultat</i>								
- Gains et pertes actuariels					6			6
Apurement du Report à nouveau			- 3 956	3 956				-
Augmentation de capital								-
Paievements en actions				392				392
Autres variations				- 21				- 21
Réserves de conversion							- 79	- 79
Actions propres						- 6		- 6
<i>Capitaux Propres 30/06/2025</i>	<i>34 931 012</i>	<i>1 747</i>	<i>4 650</i>	<i>- 875</i>	<i>174</i>	<i>- 257</i>	<i>62</i>	<i>5 501</i>

<i>(milliers d'euros)</i>	Nombre d'actions	Capital social	Primes liées au capital	Autres réserves et résultat	Autres éléments du résultat global	Actions propres	Ecart de conversion	Total
<i>Capitaux Propres 01/01/2026</i>	<i>35 511 655</i>	<i>1 776</i>	<i>6 293</i>	<i>- 3 717</i>	<i>184</i>	<i>- 82</i>	<i>58</i>	<i>4 512</i>
Résultat de la période				- 4 814				- 4 814
<i>Autres éléments du résultat global et recyclables en résultat</i>								
- Gains et pertes actuariels					3			3
Apurement du Report à nouveau			- 4 405	4 405				-
Augmentation de capital		352	15 176					15 528
Paievements en actions				678				678
Autres variations								-
Réserves de conversion							19	19
Actions propres						- 149		- 149
<i>Capitaux Propres 30/06/2026</i>	<i>35 511 655</i>	<i>2 128</i>	<i>17 064</i>	<i>- 3 448</i>	<i>187</i>	<i>- 231</i>	<i>77</i>	<i>15 777</i>

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES INTERMEDIAIRES

(milliers d'euros)

	Note	30 juin 2026	31 décembre 2025
Résultat Net consolidé de la période		- 4 814	- 5 550
Dotation Nette aux amortissements	<i>j</i>	57	126
Dotation Nette aux provisions		129	128
Païement en actions (IFRS 2)	<i>v</i>	678	792
Effet retraitement IFRS 16		14	30
Reprise au résultat de la subvention BPI	<i>r</i>	- 32	- 93
Charge d'intérêt sur avance remboursable BPI		42	74
Autres éléments sans incidence financière		-	32
Effet retraitement Juste valeur Obligation simple selon IFRS 9	<i>o</i>	1 600	-
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement net et charge d'impôt		- 2 326	- 4 525
Charge nette d'impôt		- 1	- 9
Charge nette d'intérêt sur emprunts		-	-
Flux de trésorerie avant variation du BFR		- 2 327	- 4 534
Variation du BFR		94	1 592
Encaissement Subvention BPI *	<i>r</i>	193	514
Impôts payés		1	9
Flux de Trésorerie lié à l'activité		- 2 039	- 2 419
Cession d'immobilisations corporelles		-	-
Cession d'immobilisations incorporelles		-	37
Acquisitions d'immobilisations Corporelles		- 50	- 242
Acquisition d'immobilisations Incorporelles		- 1	-
Flux de trésorerie lié à l'investissement		- 51	- 205
Augmentation de capital		15 528	1 672
Actions propres – contrat de liquidités		4	9
Avance remboursable BPI	<i>r</i>	162	1 659
Emprunt bancaire		-	75
Emprunt obligataire Fenja	<i>o</i>	10 000	-
Remboursement emprunts		- 256	- 504
Flux de Trésorerie lié aux opérations de financement		25 438	2 911
Variation de Trésorerie Nette		23 348	287
Effet de change		-	-
Trésorerie à l'ouverture	<i>k</i>	3 522	3 235
Trésorerie à la clôture	<i>k</i>	26 870	3 522

* Les encaissements des Subvention BPI ont été reclassée de Flux de trésorerie lié aux opérations de financement à Flux de trésorerie lié à l'activité au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025

ABIONYX PHARMA

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES AU 30 JUN 2026

SOMMAIRE

I – PRESENTATION DU GROUPE

II– PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D’EVALUATION

III – NOTES DETAILLEES

- A. INFORMATIONS SECTORIELLES
- B. CHIFFRE D’AFFAIRES
- C. COUTS DES BIENS ET SERVICES RENDUS
- D. FRAIS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX
- E. FRAIS DE RECHERCHE
- F. AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES
- G. RESULTAT FINANCIER
- H. RESULTAT PAR ACTION
- I. ECART ACQUISITION
- J. ACTIFS NON COURANTS
- K. ACTIFS COURANTS
- L. CAPITAUX PROPRES
- M. PROVISIONS
- N. AVANTAGES AU PERSONNEL
- O. DETTES FINANCIERES
- P. DETTE DE LOCATION
- Q. DETTES COURANTES
- R. SUBVENTIONS ET FINANCEMENTS PUBLICS
- S. EVOLUTION DE L’ENDETTEMENT FINANCIER NET
- T. PARTIES LIEES
- U. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES – PASSIF EVENTUEL ET REMUNERATIONS
CONDITIONNELLES
- V. PAIEMENT EN ACTIONS
- W. LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES

I. PRESENTATION DU GROUPE

A. PRESENTATION DU GROUPE

Les présents états financiers consolidés comprennent Abionyx Pharma (ci-après « Abionyx Pharma ») et ses filiales (l'ensemble constituant le « Groupe »).

Abionyx Pharma est une société anonyme de droit français dont le siège social est établi 33-43 avenue Georges Pompidou – Bâtiment D – 31130 Balma France. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 481 637 718. La société est constituée sous le régime des sociétés anonymes à Conseil d'Administration.

ABIONYX Pharma est une société biopharmaceutique de nouvelle génération dans le sepsis et les soins intensifs, en développant des biothérapies de rupture pour des pathologies graves dépourvues de traitements efficaces. Grâce à sa plateforme technologique exclusive basée sur l'apoA-I, ABIONYX Pharma conçoit des biomédicaments innovants et des vecteurs HDL de nouvelle génération ciblant les dérégulations immuno-inflammatoires au cœur du sepsis et d'autres maladies sévères. Portée par une expertise scientifique reconnue, un pipeline différencié et un réseau clinique mondial en expansion, ABIONYX Pharma ambitionne de redéfinir les standards thérapeutiques du sepsis et de devenir un acteur clé dans les soins intensifs.

Le Groupe a deux activités :

- Activité de Biotech portée par Abionyx ;
- Activité de CRO (Contract Research Organisation) portée par Apogeye et sa filiale Iris Pharma.

Le Groupe réalise ses activités à Toulouse (France), à Nice (France) et à Fullerton (Etats Unis). Le siège social est basé à Balma.

B. FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

Les principaux facteurs ayant eu une incidence sur la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026

En date du 27 mars 2026, ABIONYX Pharma a annoncé avoir réalisé une avancée majeure dans la production de son biomédicament CER-001 en réalisant une percée unique au monde dans la production de sphingomyéline synthétique

En date du 18 juin 2026, ABIONYX Pharma a annoncé le succès de son financement pour un montant total 33 M€ :

- Augmentation de capital souscrite pour un montant de 18,7 M€ par émission de 7.056.416 actions nouvelles au prix de souscription de 2,65 € par action ;
- Tirage de la première tranche du Financement Obligataire pour un montant de 10 M€ sur un total de 14 M€ et émission de BSA au profit de Fenja Capital ;

Les actionnaires historiques ont souscrit à hauteur d'environ 40% de l'augmentation de capital par exercice de leurs DPS et mise en œuvre de leurs engagements de garantie.

Impact des conflits géopolitiques

Dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés, le Groupe a analysé les conséquences potentielles des conflits géopolitiques en cours, notamment le conflit en Ukraine et les tensions au Moyen Orient, susceptibles d'affecter son activité (approvisionnements, énergie, marchés financiers, inflation).

À la date de clôture, la direction n'a pas identifié d'impact significatif sur les estimations comptables, la valorisation des actifs et passifs ou la continuité d'exploitation. En conséquence, aucun ajustement spécifique n'a été comptabilisé dans les comptes.

Conséquences des risques climatiques

Le Groupe a examiné les conséquences potentielles des changements climatiques, notamment les risques physiques et les risques de transition, dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés.

À la date de clôture, aucun impact significatif n'a été identifié sur les estimations comptables, les tests de dépréciation, la valorisation des actifs ou les provisions. En conséquence, aucun ajustement spécifique n'a été comptabilisé dans les comptes.

C. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

II. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

A. PRINCIPES GENERAUX ET NORMES APPLICABLES

i) Principes Généraux

Les états financiers consolidés intermédiaires du Groupe au 30 juin 2026 ont été préparés en conformité avec IAS 34 – Information Financière Intermédiaire. S'agissant de comptes condensés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS et doivent être lus en relation avec les états financiers consolidés annuels du Groupe, pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers consolidés intermédiaires sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2026 et disponible sur le site http://ec.europa.eu/commission/index_en

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, présentés dans l'Annexe des comptes consolidés au 31 décembre 2025, à l'exception des points présentés au paragraphe « Nouvelles normes et interprétations IFRS » ci-dessous.

Le référentiel IFRS comprend :

- les normes IFRS ;
- les normes IAS (International Accounting Standard), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) ;
- les décisions de l'IFRS IC.

Les états financiers sont présentés en K€ arrondis au millier d'euros le plus proche.

Ils sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Au bilan, les actifs et les passifs du Groupe inférieurs à 1 an sont classés en courant. Tous les autres actifs et passifs sont classés en non courant. Les charges du compte de résultat sont présentées par nature.

ii) Nouvelles normes, mises à jour et interprétations

Au 30 juin 2026, le groupe a appliqué les normes, interprétations, principes et méthodes comptables existant dans les comptes consolidés de l'exercice 2025 à l'exception des évolutions obligatoires édictées par les normes IFRS mentionnées ci-après, applicables au 1^{er} janvier 2026.

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne, et d'application non obligatoire aux exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2026

IFRS 18 – « Presentation and Disclosure in Financial Statements », adoptée par l'Union européenne, applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027.

Le Groupe n'a pas appliqué cette norme par anticipation. L'analyse de ses impacts est en cours.

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne, et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026

- Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 relatifs au classement et à l'évaluation des instruments financiers ;
- Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 relatifs aux contrats référencés à une électricité dépendante de facteurs naturels (Nature-dependent Electricity Contracts) ;

L'application de ces amendements n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers du Groupe.

B. METHODES DE CONSOLIDATION

Périmètre de consolidation et comparabilité

Le périmètre et les méthodes de consolidations appliquées par le Groupe sont identiques à celles pratiquées au 31 décembre 2025. Les filiales placées sous le contrôle exclusif du Groupe sont consolidées. Le périmètre de consolidation est détaillé en Note W.

Taux de conversion

Dollar US	30-06-2026	31-12-2025	30-06-2025
Taux moyen	1,1670	1,1293	1,0930
Taux de clôture	1,1394	1,1750	1,1720

C. SAISONNALITE

Le Groupe intervenant dans le domaine de la recherche, il n'y a aucun effet de saisonnalité sur ses activités.

D. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES SIGNIFICATIFS

Estimations et jugements comptables significatifs

En vue de la préparation des états financiers, la Direction peut être amené à procéder à des estimations et à faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges, ainsi que sur les informations fournies dans les notes annexes. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses revêt une importance particulière, principalement pour :

- Les estimations utilisées pour la détermination du test de dépréciation ;
- La valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité ;
- L'évaluation de la dette sur loyers ;
- L'évaluation des provisions sur stocks ;
- L'évaluation des provisions sur créances ;
- L'évaluation des engagements sociaux ;
- Le crédit d'impôt recherche ;
- La charge d'impôt et la reconnaissance des impôts différés ;
- Evaluation à la juste valeur des paiements en actions ;
- Evaluation à la juste valeur des obligations simples Fenja ;
- Le calcul des avances conditionnées classées en passifs financiers sur la base de la méthode du taux effectif ;
- Evaluation des rémunérations conditionnelles.

Au 30 juin 2026, les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Les estimations et hypothèses retenues dans les comptes consolidés intermédiaires ont été déterminées à partir des éléments en possession du Groupe à la date de clôture semestrielle.

Continuité de l'exploitation

La Société exerce une activité de développement de produits biopharmaceutiques qui nécessite des financements externes afin de couvrir les dépenses de recherche et développement jusqu'à la commercialisation des produits.

Au 30 juin 2026, le Groupe dispose d'une trésorerie et équivalents de trésorerie de 26,9 m€. Sur la base du plan de trésorerie approuvé par le Conseil d'administration, intégrant notamment les dépenses prévues au titre des programmes sepsis, LCAT, les coûts de structure, les besoins en fonds de roulement ainsi que les échéances contractuelles du financement obligataire, la Direction estime que les ressources disponibles à la date d'arrêté des comptes permettent au Groupe de faire face à ses besoins de trésorerie pendant au moins douze mois à compter de la date d'arrêté des comptes.

Cette appréciation repose principalement sur le respect du calendrier et du niveau des dépenses prévisionnelles des programmes de développement. La Direction suit régulièrement les prévisions de trésorerie et dispose de leviers d'ajustement du calendrier des dépenses en cas d'écart par rapport aux hypothèses retenues.

En conséquence, les comptes consolidés semestriels ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation.

III. NOTES DETAILLEES

A. INFORMATION SECTORIELLE RESUMEE

Le management de la société a identifié deux secteurs opérationnels :

- Les activités de recherche développement de mise au point de médicaments innovants ;
- Les activités de CRO (Contract Research Organization (ou, en français, une société de recherche contractuelle).

B. CHIFFRE D’AFFAIRES

A travers l’activité de sa filiale Iris Pharma, le Groupe réalise deux types de prestations :

- Activités Pré-Clinique ;
- Activités Clinique.

Au 30 juin 2026, le chiffre d’affaires se répartit de la manière suivante :

Nature	30 juin 2026	30 juin 2025
Activités Clinique	75	63
Activités Pré-clinique	1 858	2 056
Autres produits	-	-
TOTAL	1 933	2 119

La répartition géographique est la suivante :

Nature	30 juin 2026	30 juin 2025
France	1 397	1 101
Union Européenne	339	670
Autres pays	197	348
TOTAL	1 933	2 119

C. COUTS DES BIENS ET SERVICES RENDUS

Les coûts des biens et services rendus se décomposent de la manière suivante :

Nature	30 juin 2026	30 juin 2025
Achats matières et marchandises	293	340
Salaires et charges sociales	933	965
Paievements en actions	20	22
Sous traitance	83	97
Autres dépenses de production	216	245
Dotation aux Amortissements et Provision	285	222
TOTAL	1 830	1 891

D. FRAIS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

Les frais administratifs et commerciaux se décomposent de la manière suivante :

Nature	30 juin 2026	30 juin 2025
Salaires et charges sociales	539	871
Paieement en actions	509	276
Frais de déplacements	27	14
Avocats	66	55
Consultants	257	292
Dotation aux Amortissements et Provision	81	39
Divers frais	328	329
TOTAL	1 807	1 876

Les salaires et charges sociales diminuent du fait de la variation des provisions comptabilisées au 31 décembre, dont la cotisation patronale sur les actions gratuites.

La charge pour paiement en actions (IFRS 2) augmente, le management ayant procédé à l'actualisation de l'appréciation des critères de performance des plans en cours.

E. FRAIS DE RECHERCHE

Les frais de recherche se répartissent de la manière suivante :

Nature	30 juin 2026	30 juin 2025
Salaires et charges sociales	139	282
Paieement en actions	149	93
Coûts R&D (études)	355	362
Autres dépenses de R&D	242	297
Crédit d'impôt recherche	- 315	- 342
TOTAL	570	692

F. AUTRES PRODUITS ET CHARGES

Les autres produits et charges ressortent à 4 K€ au 30 juin 2026 (10 K€ au 30 juin 2025).

G. RESULTAT FINANCIER

Les charges et les produits financiers se répartissent de la manière suivante :

Nature	30 juin 2026	30 juin 2025
<i>Produits financiers</i>		
Produits sur dépôts	45	17
Gain de change	4	87
Autres produits financiers	1	27
TOTAL	50	131
<i>Charges financières</i>		
Pertes de change	48	41
Charges d'intérêts	1 656	53
Autres charges financières	889	5
TOTAL	2 593	99
RESULTAT FINANCIER	- 2 543	32

Au 30 juin 2026, les charges d'intérêts se composent de l'impact de la valorisation à la juste valeur de la dette financière relative aux obligations simples (se référer à la Note O), des intérêts sur emprunt, des intérêts calculés dans le cadre de l'application de la norme IFRS 16 sur les contrats de location et de la charge d'intérêt relative à l'avance remboursable bpifrance (se référer à la Note R.).

Les autres charges financières proviennent des frais supportés lors de la mise en place de la dette obligataire simple.

Les produits sur dépôts correspondent aux produits financiers issus du placement des excédents de trésorerie.

H. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action s'obtient en divisant le résultat net de la période par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant la période.

Résultat par action	30 juin 2026	30 juin 2025
Résultat net	-4 814	-2 306
Nombre moyen d'actions	35 979 484	34 931 012
Résultat par action	-0,13	-0,07

Le résultat par action dilué s'obtient en divisant le résultat net de la période par le nombre moyen pondéré d'actions dilué.

Résultat par action dilué	30 juin 2026	30 juin 2025
Résultat net	-4 814	-2 306
Nombre moyen d'actions dilué	41 852 249	38 288 002
Résultat par action	-0,12	-0,06

Au 30 juin 2026 et au 30 juin 2025, le résultat net étant une perte, les BSA, Actions gratuites et stock-options donnant droit au capital de façon différée sont considérés comme anti-dilutifs.

Ainsi, le résultat dilué par action était identique au résultat de base par action.

I. ECART ACQUISITION

Les titres d'Iris Pharma Holding ont été acquis le 1^{er} décembre 2021. Cette acquisition a généré un Goodwill de 5 377 K€ dans les comptes du Groupe.

Le montant du goodwill a été affecté pour 2 241 K€ sur le segment CRO (Contract Research Organization) et pour 3 136 K€ sur le segment Recherche et Développement conformément à la définition des segments opérationnels du Groupe.

Ces segments opérationnels sont en ligne avec la définition des Unités Génératrice de Trésorerie (UGT) du Groupe qui sont soumises à des tests de dépréciation annuels.

	CRO	RECHERCHE	TOTAL
Goodwill	2 241	3 136	5 377

Les Goodwill sont soumis à un test de dépréciation annuel ou dès l'apparition d'indices de pertes de valeurs.

Ce test de dépréciation consiste à comparer la valeur recouvrable des UGT ou des groupes d'UGT à la valeur nette comptable des actifs correspondants incluant les écarts d'acquisition.

La valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité déterminée sur la base de la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés (DCF ou « Discounted Cash-Flows »).

L'évaluation de la valeur d'utilité a été effectuée au 31 décembre 2025 sur la base :

- De paramètres issus des processus budgétaires et prévisionnels, en fonction de taux de croissance, de taux d'évolution des salaires et de taux de rentabilité jugés raisonnables ;
- D'un taux de croissance à l'infini qui a été fixé à 2% pour les UGT CRO et R&D, sur la base de l'analyse et de l'expérience passée et du potentiel de développement futur ;
- D'un taux d'actualisation appliqué aux flux futurs de trésorerie de 9,60% pour l'UGT CRO et de 14% pour l'UGT recherche et développement. Ces taux résultent des analyses menées par le Groupe.

Les taux de croissance et d'actualisation retenus ne dépassent pas les taux applicables dans le secteur d'activité des UGT concernées. Les hypothèses opérationnelles retenues pour construire les projections de flux de trésorerie basées sur les budgets financiers sont prudentes.

Sur la base de ces hypothèses et du test de dépréciation effectué, la direction a constaté au 31 décembre 2025 que la valeur des UGT excédait leur valeur comptable.

Au 30 juin 2026, les budgets établis sur les activités CRO et R&D lors de la clôture 2025 demeurent d'actualité. En l'absence d'évènement pouvant conduire à un indice de perte de valeur, aucune dépréciation n'a été constatée dans les comptes du Groupe.

J. ACTIFS NON COURANTS

i) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à 62 K€ au 30 juin 2026 (66 K€ à la clôture des comptes consolidés 2025).

ii) Immobilisations corporelles

Le Groupe est propriétaire de matériels de laboratoire, de matériel de bureau, de matériel informatique et de véhicules.

Aucune entité du Groupe n'est propriétaire des bâtiments qu'elle occupe.

Les immobilisations corporelles nettes s'élèvent à 398 K€ au 30 juin 2026 contre 400 K€ à la clôture des comptes consolidés 2025.

Le montant des dotations aux amortissements au 30 juin 2026 est de 52 K€.

iii) Droit d'utilisation relatif au contrat de location

Le Groupe reconnaît un contrat de location dès lors qu'il obtient la quasi-totalité des avantages économiques liés à l'utilisation d'un actif identifié et qu'il a un droit de contrôler cet actif.

Les contrats de location du Groupe portent uniquement sur des actifs immobiliers.

Les contrats de location sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat, pour la valeur actualisée des paiements futurs. Cela se traduit par la constatation :

- d'un actif non courant « Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location » et,
- d'une dette de location au titre de l'obligation de paiement.

Les contrats de location correspondant à des actifs de faible valeur unitaire ou d'une durée inférieure ou égale à 12 mois, sont comptabilisés directement en charges.

À la date de mise à disposition du bien, le droit d'utilisation évalué comprend : le montant initial de la dette auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les coûts directs initiaux, les coûts estimés de remise en état de l'actif ainsi que les paiements d'avance faits au loueur, nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur.

Le droit d'utilisation est amorti sur la durée du contrat qui correspond en général à la durée ferme du contrat en tenant compte des périodes optionnelles qui sont raisonnablement certaines d'être exercées.

Les dotations aux amortissements des droits d'utilisation sont comptabilisées dans le résultat opérationnel courant.

Au 30 juin 2026, le montant de ce droit d'utilité ressort à 1 210 K€ (1 401 K€ au 31 décembre 2025).

Ces droits d'utilisation se répartissent de la manière suivante :

- Immobilier	1 082 K€
- Matériel de laboratoire	74 K€
- Autres matériels	54 K€

Les droits d'utilisation relatif à l'immobilier concernent d'une part les locaux du siège social à Balma (31) et d'autre part les locaux de la société Iris Pharma situés à La Gaude (06).

iv) Autres actifs non courants

	30 juin 2026	31 décembre 2025
Dépôts	20	20
Titres et Créances sur titres non consolidés	83	83
Autres prêts	50	50
Contrat de Liquidité	97	251
TOTAL	250	404

Les titres non consolidés concernent les titres détenus par le Groupe sur la société Immunosearch Labs dont le siège social est situé à Grasse (06). Le Groupe ne détenant qu'une participation inférieure à 1%, et n'exerçant aucun contrôle ni influence notable sur cette société, ces titres ne sont pas consolidés.

Le Groupe poursuit son contrat de liquidité conclu après l'introduction en bourse. Le compte courant de ce contrat s'élève à 97 K€ au 30 juin 2026. Les actions propres achetées dans le cadre

de ce contrat sont au nombre de 118 866 et sont valorisées à 294 K€, dont 61 K€ de dépréciation au 30 juin 2026.

K. ACTIFS COURANTS

i) Stocks

Les stocks se répartissent de la manière suivante :

	30 juin 2026	31 décembre 2025
Matières premières	351	370
Marchandises	-	-
En cours	-	-
Produits finis	-	-
Valeur Brute	351	370

	30 juin 2026	31 décembre 2025
Valeur Brute	351	370
Provisions	- 161	- 115
Valeur Nette	190	255

	31 décembre 2025	Dotation	Reprise	30 juin 2026
Provisions	- 115	161	115	161

ii) Clients

	30 juin 2026	31 décembre 2025
Clients	334	702
Actifs sous contrat	172	20
Valeur Brute	506	722

Les créances clients ont fait l'objet pour chaque société du Groupe, d'une appréciation au cas par cas en fonction des risques encourus.

Au 31 décembre 2025 et au 30 juin 2026, aucune provision pour dépréciation des créances clients n'a été comptabilisé.

iii) Autres actifs courants

	30 juin 2026	31 décembre 2025
Créances fiscales	385	166
Créances sociales	-	-
Crédit impôt recherche	1 012	697
Charges constatées d'avances	374	105
Autres créances	-	1
TOTAL	1 771	969

Les créances fiscales sont relatives à un crédit de TVA ainsi qu'au solde de TVA déductible.

Le CIR est comptabilisé en diminution des « Frais de Recherche » au cours de l'année à laquelle se rattachent les dépenses éligibles.

Les charges constatées d'avances sont rattachées à l'activité opérationnelle des sociétés composant le Groupe.

iv) Disponibilités et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie présents dans le tableau de flux de trésorerie et dans le bilan comportent :

- La trésorerie ;
- Les placements à court terme (comptes rémunérés).

	30 juin 2026	31 décembre 2025
Trésorerie	7 641	3 521
Placements à court terme	19 229	-
TOTAL	26 870	3 521

L. CAPITAUX PROPRES

Date	Nombre d'actions	Valeur nominale de l'action	Augment° de capital en €	Prime d'émission en €	Nominal Cumulé	
					En €	Nombre d'actions
1er janvier 2024	32 459 012	0,05		12 570 765	1 622 950	32 459 012
Apurement du compte report à nouveau en contre partie des primes d'émissions (Assemblée générale du 27 juin 2024)	-		-	7 200 000	1 622 950	32 459 012
Augmentation de capital du 1er juillet 2024	2 472 000	0,05	123 600	3 233 982	1 746 550	34 931 012
Clôture 31 décembre 2024	34 931 012			8 604 747	1 746 550	34 931 012
Apurement du compte report à nouveau en contre partie des primes d'émissions (Assemblée générale du 26 juin 2025)				- 3 955 447	1 746 550	34 931 012
Augmentation de capital du 17 décembre 2025	580 643	0,05	29 032	1 642 468	1 775 582	35 511 655
Clôture 31 décembre 2025	35 511 655			6 291 768	1 775 582	35 511 655
Augmentation de capital du 18 juin 2026	7 056 416	0,05	352 821	15 175 858	2 128 403	42 568 071
Apurement du compte report à nouveau en contre partie des primes d'émissions (Assemblée générale du 30 juin 2026)				- 4 404 196	2 128 403	42 568 071
Clôture 30 juin 2026	42 568 071			17 063 430	2 128 403	42 568 071

Assemblée générale du 30 juin 2026

Dans le cadre des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale du 30 juin 2026, il a été décidé d'apurer le compte report à nouveau en contrepartie des primes d'émissions pour un montant de 4 404 K€.

Augmentation de capital

Le montant global de l'augmentation de capital s'élève à 18 700 k€ avant imputation des frais d'augmentation de capital et à 15 528 K€ après imputation de 3 172 k€ de frais liés à cette augmentation de capital qui conformément à IAS32 sont imputés sur le montant de la prime d'émission.

À l'issue de l'Augmentation de Capital, le capital social d'ABIONYX est composé de 42.568.071 actions d'une valeur nominale de 0,05 € chacune représentant un capital social de 2.128 K€.

M. PROVISION

Au 31 décembre 2025, le Groupe avait comptabilisé une provision, en passif courant, pour un montant de 76 K€ correspondant à l'évaluation d'un risque fiscal réalisé par le management.

Cette provision a été maintenue au 30 juin 2026, aucun élément complémentaire n'étant intervenu sur la période.

N. AVANTAGES AU PERSONNEL

Le Groupe comptabilise les engagements de départ en retraite en conformité avec la norme IAS 19. Cet engagement ne concerne que les salariés de ses filiales françaises.

Les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

Hypothèses	30 juin 2026	31 décembre 2025
Taux actualisation	3,65%	3,60%
Table de mortalité	INSEE 2024	INSEE 2024
Age de départ en retraite	65 ans	65 ans
Taux de charges sociales	35% - 40%	35% - 40%
Taux d'augmentation des salaires	1%	1%
Taux de rotation du personnel	5%	5%

Le taux d'actualisation est calculé en référence au taux de marché fondé sur les taux de rendement moyen des obligations d'entreprises de première catégorie, notamment l'indice IBOXX Corporates AA.

L'engagement est constaté au bilan en passif non courant : provision non courante, pour le montant de l'engagement total.

Au 30 juin 2026, un montant de 506 K€ a été provisionné (427 K€ au 31 décembre 2025). La dotation de la période est de 82 K€. L'écart actuariel ressort pour sa part à 3 K€. Un montant de 18 K€ a été versé au cours du premier semestre 2026.

O. DETTES FINANCIERES

	30 juin 2026	31 décembre 2025
Dettes auprès des établissements de crédit	426	685
Autres dettes financières	13 538	1 731
TOTAL	13 964	2 416

a) Dettes financières courantes

Les dettes financières courantes se répartissent de la manière suivante :

Part à moins d'un an	30 juin 2026	31 décembre 2025
Dettes auprès des établissements de crédit	330	453
Autres dettes financières	-	-
TOTAL	330	453

Elles comprennent la part à moins d'un an des emprunts.

b) Dettes financières non courantes

Les dettes financières non courantes se répartissent de la manière suivante :

Part à plus d'un an	30 juin 2026	31 décembre 2025
Dettes auprès des établissements de crédit	96	232
Autres dettes financières	13 538	1 731
TOTAL	13 634	1 963

Elles comprennent :

- la part à plus d'un an des emprunts auprès des établissements de crédit,
- l'avance remboursable accordée par Bpifrance (se référer à la Note R.)
- Le financement obligataire Fenja.

Financement obligataire Fenja

Opération et principales caractéristiques

Le 23 juin 2026, ABIONYX Pharma a émis au profit de Fenja Capital II A/S une première tranche d'obligations simples d'un montant nominal de 10,0 M€. Le contrat prévoit une seconde tranche pouvant atteindre 4,0 M€, disponible sur demande de la Société au cours du quatrième trimestre 2026. À la date du 30 juin 2026, seule la première tranche a été tirée et le Groupe n'envisage pas de tirer la seconde tranche.

Les obligations portent intérêt au taux Euribor 3 mois, assorti d'un plancher de 2 %, majoré d'une marge de 3 %, payable trimestriellement. Leur maturité contractuelle est de 24 mois et peut être prolongée de six mois sous réserve d'un accord entre les parties.

Le financement garantit au souscripteur un rendement total minimum égal à 1,25 fois le principal souscrit, après prise en compte des intérêts et de la commission d'arrangement selon les modalités contractuelles.

Les obligations comportent également des mécanismes de remboursement anticipé, d'amortissement obligatoire lorsque l'encours excède 10 % de la capitalisation boursière, ainsi que, dans certaines situations de défaut, des modalités de règlement en actions ou en numéraire indexées sur le cours de l'action ABIONYX Pharma.

Caractéristiques de la Tranche 1 au 30 juin 2026

Caractéristiques de la tranche 1	
Nominal émis	10 000 K€
Date d'émission	23 juin 2026
Coupon Euribor	3 mois, plancher 2% + marge 3%
Maturité	24 mois, extension possible à 30 mois
Rendement minimum	1,25 fois le principal souscrit
Commission d'arrangement affecté à la Tranche 1	200 K€

Classement et méthode comptable

Les obligations émises constituent un contrat hybride comportant des dérivés incorporés. Par conséquent, conformément à la possibilité par IFRS 9.4.3.5., le Groupe a désigné, dès sa comptabilisation initiale, l'intégralité du contrat hybride comme un passif financier à la juste valeur par résultat.

À chaque clôture, les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat financier, à l'exception de la composante attribuable aux variations du risque de crédit propre du Groupe, présentée dans les autres éléments du résultat global.

Les BSA émis concomitamment sont juridiquement et contractuellement distincts des obligations. Ils ont été classés en capitaux propres et ne sont pas réévalués ultérieurement. La présente note porte uniquement sur les obligations simples.

Valeur comptable et incidence sur le résultat global

	30/06/2026
Valeur nominale	10 000 K€
Ajustement à la juste valeur	1 600 K€
Valeur comptable IFRS	11 600 K€

Au cours de l'exercice, la variation totale de juste valeur de la dette s'élève à 1,6 M€.

Elle comprend une charge de 1,6 M€ comptabilisée en résultat au titre des facteurs de marché autres que le risque de crédit propre.

La variation liée au risque de crédit propre a été considérée comme non significative compte tenu de la proximité de la date d'émission et de la date de clôture.

Écart entre la valeur comptable et le montant contractuellement dû

- Valeur comptable des obligations : 11 600 K€
- Montant contractuellement dû à l'échéance au titre du principal et du rendement minimum hors effets des défauts et autres clauses : 12 500 K€
- Écart : 900 K€

Le montant de 12,5 M€ correspond au remboursement total contractuel hors cas de défaut, incluant le principal, la commission d'arrangement de 0,2 M€ et un complément de rendement minimum de 2,3 M€. Les flux de coupons ordinaires déjà versés réduisent le complément de rendement minimum conformément au contrat.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur a été déterminée au moyen d'un modèle de simulation de Monte-Carlo. Le modèle estime les flux contractuels résultant notamment des coupons, du rendement minimum, de l'amortissement obligatoire et des mécanismes applicables en cas de défaut. Les flux simulés sont ensuite actualisés à un taux de rendement obligatoire de marché correspondant à une dette vanille présentant un profil de risque et une maturité comparables.

La juste valeur des obligations est classée au niveau 3 de la hiérarchie définie par IFRS 13.

L'évaluation repose principalement sur des données de marché directement ou indirectement observables, notamment les taux sans risque et les références de spreads de crédit relatives à des dettes présentant des caractéristiques comparables. Toutefois, en l'absence de notation de crédit publiée pour la Société, le profil de risque de crédit retenu, correspondant à une catégorie B+ estimée à partir du modèle Combined Credit Risk de LSEG Workspace, n'est pas directement observable sur un marché. Cette donnée issue d'un modèle externe indépendant est utilisée pour déterminer le spread de crédit applicable à la Société. Compte tenu de son incidence significative sur le taux d'actualisation, elle constitue une donnée non observable significative et l'évaluation est, en conséquence, classée dans son ensemble au niveau 3.

Principales données d'entrée Hypothèse au 30 juin 2026

- Capitalisation boursière initiale : 87,3 M€ ;
- Cours de référence de l'action : 2,05 € ;
- Volatilité prospective : 57,4 % à 73,9 % ;
- Profil de risque de crédit retenu : catégorie B+ estimée à partir du modèle Combined Credit Risk de LSEG Workspace, constituant une donnée non directement observable significative ;
- Taux d'actualisation - maturité 2 ans : 6,7 % à 7,0 %, déterminé à partir d'un taux sans risque et de références de spreads de crédit observables, appliquées sur la base d'un profil de risque de crédit B+ estimé ;
- Taux sans risque utilisé pour la simulation : courbe des obligations d'État françaises ; taux 5 ans de 3,1 %.

Sensibilité de la juste valeur au spread de crédit résultant

Le profil de risque de crédit estimé de la Société intervient dans la détermination du spread de crédit appliqué pour l'actualisation des flux. Afin d'illustrer l'incidence de cette hypothèse sur la juste valeur, le tableau ci-dessous présente l'effet mécanique d'une variation du spread de crédit résultant, toutes choses égales par ailleurs. Une augmentation du spread entraîne une diminution de la juste valeur des obligations ; inversement, une diminution du spread entraîne une augmentation de leur juste valeur.

Variation du spread	Taux d'actualisation indicatif	Juste valeur	Variation vs.scénario central
-100 pb	5,85%	11,71 M€	+ 0,14 M€
Scénario central	6,85%	11,57 M€	0,0 M€
+100 pb	7,85%	11,43 M€	- 0,14 M€

La sensibilité est réalisée directement à partir du modèle d'évaluation, en faisant varier de plus ou moins 100 points de base le spread de crédit utilisé pour l'actualisation des flux, toutes les autres hypothèses étant maintenues constantes.

En l'absence de notation publiée par une agence, le profil de risque de crédit de la Société est estimé à partir du modèle Combined Credit Risk de LSEG Workspace, qui combine plusieurs approches de modélisation et constitue une source externe indépendante. Bien que ce modèle repose notamment sur des informations financières et de marché, la catégorie de crédit implicite qui en résulte n'est pas directement observable. Le spread de crédit appliqué est ensuite déterminé à partir de ce profil de risque et de références de marché observables relatives à des dettes présentant des caractéristiques comparables. L'estimation du profil de risque de crédit constitue la principale donnée non observable significative de l'évaluation.

Variation des passifs financiers

Variations de la période	Montants
Montant au 1^{er} janvier 2026	-
Émission et comptabilisation initiale	10 000
Variation de juste valeur comptabilisée en résultat	1 600
Variation attribuable au risque de crédit propre comptabilisée en OCI	Non significatif
Règlements / intérêts payés	-
Solde au 30 juin 2026	11 600

Les obligations ayant été émises le 23 juin 2026, le rapprochement couvre la période comprise entre leur comptabilisation initiale et le 30 juin 2026. Aucun règlement ni transfert entre les niveaux de la hiérarchie de juste valeur n'est intervenu au cours de la période.

Risque de liquidité

Les flux contractuels non actualisés associés aux obligations dépendent de l'échéancier des coupons, du rendement minimum et des clauses susceptibles d'entraîner un remboursement anticipé ou un amortissement obligatoire.

Les Obligations devront être intégralement remboursées le 26 mai 2028 (la « Date d'Échéance »). La Date d'Échéance pourra être prolongée jusqu'au 26 novembre 2028, sous réserve d'un commun accord entre la Société et Fenja.

Sur la base du scénario sans défaut et sans remboursement anticipé, le montant total remboursé au titre de la tranche 1 s'élèverait à 12,5 M€.

Les Obligations porteront intérêt à un taux égal à l'EURIBOR 3 mois (avec un plancher de 2,00 %) majoré d'une marge de 3,00 % par an. Les intérêts seront payés trimestriellement.

Les Obligations pourront être remboursées par la Société par anticipation à tout moment sans pénalité.

Si, à la date d'un paiement trimestriel d'intérêts, le montant total en principal des Obligations en circulation excède 10 % de la capitalisation boursière de la Société, la Société devra effectuer un amortissement obligatoire d'un montant égal à l'excédent du principal en circulation au-delà de 10 % de la capitalisation boursière, dans la limite

- d'un montant maximum de 1,75 million d'euros par paiement au titre de chacune des deux premières échéances trimestrielles d'intérêts et
- d'un montant maximum de 2 millions d'euros par paiement au titre de chaque échéance trimestrielle d'intérêts ultérieure.

La Société pourra choisir de régler ces amortissements exclusivement en numéraire ou, sous réserve de certaines conditions, en actions.

Échéances contractuelles non actualisées	Moins de 1 an	Entre 1 et 2 ans	Plus de 2 ans
Obligations simples Fenja			12 500

Montant indicatif hors effets des scénarios de défaut, de conversion, d'amortissement obligatoire et de remboursement anticipé (pour être cohérent avec la note générale sur le risque de liquidité présentée ci-dessus).

P. DETTES SUR CONTRATS DE LOCATION

Les dettes sur contrats de location se décomposent de la manière suivante :

K €	30 juin 2026	31 décembre 2025
Dettes sur contrat de location courante	324	339
Dettes sur contrat de location non courante	888	1 050
TOTAL	1 212	1 389

Il s'agit de la dette actualisée relative aux contrats de location en-cours (principalement contrats de location immobilières, équipements de bureau).

Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer le montant de la dette au 30 juin 2026 est de 1,5% correspondant aux taux d'emprunt marginal du Groupe déterminé à la date d'enregistrement de ces contrats.

Q. DETTES COURANTES

Les dettes courantes se répartissent de la manière suivante :

i) *Dettes fournisseurs*

	30 juin 2026	31 décembre 2025
Dettes fournisseurs	2 184	1 521
TOTAL	2 184	1 521

Les dettes fournisseurs concernent des fournisseurs de recherche et développement et de prestations de services.

ii) *Autres passifs courants*

Les autres dettes courantes se répartissent de la manière suivante :

	30 juin 2026	31 décembre 2025
Dettes sociales	1 868	2 081
Dettes fiscales	210	142
Avances et acomptes	-	-
Autres dettes	120	4
Passifs sur contrats	717	547
TOTAL	2 915	2 774

Les dettes sociales sont essentiellement composées de dettes vis-à-vis des salariés et de dettes vis-à-vis des organismes sociaux.

Les dettes fiscales sont composées de la TVA.

Les passifs sur contrats IFRS 15 concernent :

- La réception de 135 K€ de paiements anticipés, effectués par les clients d'IRIS Pharma. Un passif sur contrat est reconnu pour le montant du paiement anticipé au titre de l'obligation de prestation qui incombe au groupe, à savoir fournir des services dans l'avenir ;
- La quote-part de subvention Bpifrance encaissée, pour laquelle les dépenses n'ont pas encore été engagées, pour un montant de 582 K€ (se référer à la Note R.).

R. SUBVENTIONS ET FINANCEMENTS PUBLICS

i) Crédit impôt recherche

Le crédit d'Impôt Recherche est remboursé par l'administration fiscale française au cours de l'exercice suivant.

Le montant au 30 juin 2026 comprend le CIR 2025 et le CIR relatif au premier semestre 2026 d'Abionyx Pharma et d'Iris Pharma.

Il est présenté au bilan dans les autres actifs courants pour un montant de 1 012 K€.

ii) Subvention et avance remboursable Bpifrance – Projet « i-démo »

a) Contexte

En date du 20 février 2025, ABIONYX, lauréat de l'appel à projets « i-Démo » du plan France 2030, obtient 8,7 M€ de soutien de l'Etat pour combattre le sepsis.

Dans le cadre de ce projet, le Groupe recevra un financement de 8,7 M€ se répartissant de la manière suivante :

- 76% sous forme d'avance remboursable ;
- 24% sous forme de subvention.

b) Modalités de versement

Le contrat signé prévoit que ces sommes soient versées lors de réalisation d'étapes clés qui se répartissent de la manière suivante :

Décomposition des versements	Jalons associés aux versements	Subvention	Avance Remboursable	Total des versements
Avance – A la signature du contrat (03-2025)	Néant	515	1 659	2 174
Versement à l'Étape Clé 1 – Premier semestre 2026	Libération de lots GMP (CER-001, Placebo, Sphingomyéline) Dépôt réglementaire pour le lancement de l'étude clinique de Phase 2b Augmentation des fonds propres de 5 M€	818	1 870	2 688
Versement à l'Étape Clé 2 – Premier semestre 2027	Inclusion de 25 patients Libération de lots GMP (CER-001, Placebo) Attestation de succès technique	418	2 112	2 530
Versement à l'Étape Clé 3 – Premier semestre 2028	Protocole d'étude finale de l'essai clinique et Plan d'analyse statistique de l'essai clinique. Rapport final de l'étude clinique de phase 2b.	309	996	1 305
TOTAL DES VERSEMENTS	Néant	2 060	6 637	8 697

En date du 17 mars 2026, à la suite de la renégociation de l'échéancier de versement avec Bpifrance, les versements se répartissent de la manière suivante :

Décomposition des versements	Jalons associés aux versements	Subvention	Avance Remboursable	Total des versements
Avance – A la signature du contrat (03-2025)	Néant	515	1 659	2 174
Versement à l'Étape Clé 1 – Premier semestre 2026	Néant	193	162	355
Versement à l'Étape Clé 2 – Premier semestre 2027	Libération de lots GMP (CER-001, Placebo, Sphingomyéline) Dépôt réglementaire pour le lancement de l'étude clinique de Phase 2b Augmentation des fonds propres de 5 M€	626	1 707	2 333
Versement à l'Étape Clé 3 – Premier semestre 2028	Inclusion de 25 patients Libération de lots GMP (CER-001, Placebo) Attestation de succès technique	418	2 112	2 530
Versement à l'Étape Clé 4 – Premier semestre 2029	Protocole d'étude finale de l'essai clinique et Plan d'analyse statistique de l'essai clinique. Rapport final de l'étude clinique de phase 2b.	309	996	1 305
TOTAL DES VERSEMENTS	Néant	2 061	6 636	8 697

c) Modalités de remboursement

En cas de succès technique, ABIONYX remboursera les avances versées selon un échéancier défini au contrat. Les remboursements sont dus à compter du 31 mars 2032, jusqu'au 31 décembre 2034.

En cas d'échec technico-économique, le contrat prévoit que la société devra en faire la demande de constat par écrit à l'attention de Bpifrance et joindre à sa demande tout élément justificatif qu'il estimera utile de porter à la connaissance de Bpifrance. S'agissant d'une demande de constat d'échec technico-économique, celle-ci devra parvenir à Bpifrance au plus tard à la date de fin de Programme.

Par échec technico-économique, on entend l'une des situations suivantes :

- la société n'a pas réussi à surmonter des difficultés techniques du Programme ;
- le prix de revient des produits et/ou services issus du Programme est prohibitif ;
- la société n'a pas pu résoudre des problèmes liés au passage du prototype ou d'une présérie à une production en série.

Par échec commercial, on entend toute situation qui entraîne soit :

- une absence totale d'exploitation ;
- une dégradation significative des conditions d'exploitation pour quelque raison que ce soit, à l'exception de raisons techniques.

Il appartiendra à la société de justifier, notamment, des moyens humains et techniques, financiers et commerciaux qu'elle a déployés pour réaliser le Programme ; étant précisé que les difficultés financières de la société ne permettent pas de justifier la demande.

Au vu de ces informations Bpifrance fera part à la société de sa position sur sa demande. En outre, Bpifrance informera la société de l'impact éventuel d'un tel échec, s'il était avéré, sur ses retours financiers. Cet échec pourra donner lieu le cas échéant à un avenant au Contrat.

d) Impacts sur les comptes semestriels

Au cours du premier semestre, ABIONYX a encaissé 193 K€ de subvention et 162 K€ d'avance remboursable, conformément à l'échéancier renégocié.

Subvention

Les subventions reçues ne sont pas remboursables par le Groupe et sont comptabilisées dans les États Financiers lorsque le Groupe a l'assurance raisonnable qu'elle remplira les conditions attachées à ces subventions.

Au 30 juin 2026, la société a encaissé un total de 708 K€ conformément à l'échéancier présenté ci-avant. Le solde sera versé sur la période 2026-2029 selon l'échéancier prévu au contrat, sous condition des livrables attendus par Bpifrance à chacune des échéances.

Les subventions reçues d'avance sont comptabilisées en passif sur contrats, ces derniers étant repris en résultat en fonction de l'avancement du programme de recherche à laquelle la subvention se rapporte.

En conséquence, au 30 juin 2026, un produit de 33 K€ a été comptabilisé en diminution des « Frais de recherche et de développement ».

Les versements des subventions ont été reclassées au 30 juin 2026 et 31 décembre 2025 pour être dorénavant présentées au sein des « Flux de trésorerie liés à l'activité » dans l'Etat des flux de trésorerie consolidés.

Avance remboursable

Les fonds reçus de Bpifrance sous la forme d'avances conditionnées sont comptabilisés en passifs financiers, le Groupe ayant l'obligation contractuelle de rembourser Bpifrance Financement en fonction d'un échéancier prévu au contrat.

Chaque avance est faite pour financer une phase de développement spécifique tel que détaillé ci-dessus.

Le taux d'intérêt effectif, utilisé pour déterminer le montant comptabilisé chaque année en charge financière, tient compte des flux de trésorerie futurs estimés.

A ce titre, ABIONYX a comptabilisé une charge d'intérêt de 42 K€ au 30 juin 2026.

L'avance remboursable a été comptabilisée en trésorerie pour le montant encaissé et la dette correspondante a été constaté en « Passifs non courants - Dettes à long terme », dans la mesure où le remboursement ne doit pas intervenir avant 2032. Par ailleurs, dans la mesure où les prochains versements en subventions et avances remboursables sont conditionnés à l'atteinte d'objectifs qui ne sont pas raisonnablement certains, le management n'a pas comptabilisé les sommes restant à percevoir.

Les versements des avances conditionnées sont présentés au sein des « Flux de trésorerie liés aux activités de financement » dans l'Etat des flux de trésorerie consolidés.

S. EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

	01/01/2026	Flux de trésorerie	Variation « Non Cash »	30/06/2026
Dettes financière Etablissements de crédit	- 756	256	74	- 426
Avances remboursables BPI	- 1 659	- 163	- 116	- 1 938
Autres dettes financières - Emprunt obligataire	-	- 10 000	- 1 600	- 11 600
Dettes de location	- 1 388		176	- 1 212
Trésorerie ou équivalents de trésorerie	3 521	23 349		26 870
TOTAL	- 282	13 442	- 1 466	11 694

T. PARTIES LIEES

Le conseil d'administration du 18 décembre 2019 a prévu une indemnité de rupture à verser au directeur général en cas de révocation ou de non-renouvellement de son mandat non consécutif à une violation de la loi ou des statuts de la société ou à une faute grave.

Le montant des rémunérations accordées aux quatre membres du Comité Exécutif est détaillé ci-dessous :

	30 juin 2026	30 juin 2025
Salaire part fixe	309	253
Salaire part variable	184	-
Avantages en nature	12	10
Charges sociales	217	116
Total	722	379

U. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES – PASSIF EVENTUEL ET REMUNERATION CONDITIONNELLE

Au 30 juin 2026, la société n'a pas d'engagements de ce type et n'a pas de covenant bancaire.

V. PAIEMENT EN ACTIONS

i) Plans émis par le Groupe

a) BSA – Stock-options

Plans antérieurs au 31 décembre 2023

Les principales données relatives à ces plans sont les suivantes :

- Bénéficiaires : Salariés et Dirigeants sociaux de la société, membres du Conseil d'administration et membres du Comité scientifique ;
- Période d'exercice des bons : 10 ans maximum ;
- Le prix d'exercice est au moins égal à la juste valeur à la date d'attribution ;
- Le droit à l'exercice des bons s'acquiert de manière progressive, sur une période de 4 ans, avec un seuil d'acquisition d'un an.

Plan du 1^{er} janvier 2024

Les principales données relatives à ce plan sont les suivantes :

- Nature : Options de souscription d'actions ;
- Bénéficiaires : Salariés de la filiale américaine ;
- Période d'exercice des bons : 10 ans maximum ;
- Le prix d'exercice est au moins égal à la juste valeur à la date d'attribution ;
- Le droit à l'exercice des bons s'acquiert de manière progressive, sous réserve de la condition de présence du salarié à ces dates :
 - o 12,5% des options au bout de 3 mois soit le 1^{er} avril 2024 ;
 - o 4,17% des options tous les mois, soit jusqu'au 1^{er} janvier 2026.

Plan du 19 juin 2024

Les principales données relatives à ce plan sont les suivantes :

- Nature : BSA issus des ABSA ;
- Bénéficiaires : Orsay 53 et Monsieur L.Demarre ;
- Période d'exercice des bons : 3 ans maximum ;
- Le prix d'exercice est de 3,00 € ;
- Conversion : 1 BSA donne droit à la souscription d'une action.

L'analyse de ce plan menée par le management conduit à considérer que ces BSA issus des ABSA répondent à la qualité d'instruments de capitaux propres et ne feront pas l'objet d'une réévaluation ultérieure à la juste valeur.

Plan du 23 juin 2026

Les principales données relatives à ce plan sont les suivantes :

- Nature : BSA (Bons de souscription d'actions) ;
- Bénéficiaires : Fenja Capital ;
- Période d'exercice des bons : 5 ans ;
- Le prix d'exercice : 3,71 € ;
- Conversion : 1 BSA donne droit à la souscription d'une action.

L'analyse de ce plan menée par le management conduit à considérer que ces BSA répondent à la qualité d'instruments de capitaux propres et ne feront pas l'objet d'une réévaluation ultérieure à la juste valeur.

b) AGA de performance

Il existe plusieurs plans d'AGA de performance en cours au 30 juin 2026.

Plan B du 17 novembre 2021

Bénéficiaires : Salariés et mandataires éligibles de la Société ;

L'attribution définitive des Actions B n'interviendra qu'à la plus tardive des deux dates suivantes (ci-après la « Période d'acquisition ») :

- Expiration d'une période d'un an à compter de ce jour (minimum légal), soit le 18 novembre 2022 ;
- Date de réalisation de la condition de performance.

et sous réserve de la condition de présence visée ci-après.

Ainsi, sous réserve de la condition de présence, l'attribution définitive des actions B interviendra dans les conditions suivantes :

- Un tiers des Actions B sera attribué définitivement à la plus tardive des deux dates suivantes :
 - Le 18 novembre 2022
 - Date à laquelle la capitalisation boursière d'Abionyx excèdera 150M€ pendant au moins 60 jours de bourse ;
- Un tiers des Actions B sera attribué définitivement à la plus tardive des deux dates suivantes :
 - Le 18 novembre 2022
 - Date à laquelle la capitalisation boursière d'Abionyx excèdera 200M€ pendant au moins 60 jours de bourse ;
- Un tiers des Actions B sera attribué définitivement à la plus tardive des deux dates suivantes :
 - Le 18 novembre 2022
 - Date à laquelle la capitalisation boursière d'Abionyx excèdera 250M€ pendant au moins 60 jours de bourse ;

L'attribution définitive des Actions B est subordonnée en toute hypothèse au respect d'une condition de présence qui s'ajoute aux conditions de performance.

En cas de cessation du contrat de travail et du mandat social liant les bénéficiaires à la société ou à une société liée au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce pendant la période d'acquisition, les bénéficiaires perdront leur droit à attribution gratuite d'actions, sauf décision contraire du conseil d'administration.

Le respect de cette condition de présence sera apprécié à la date d'attribution définitive des Actions B, sous réserve des exceptions prévues aux paragraphes suivants.

Par dérogation à ce qui précède en cas de départ à la retraite ou de mise en retraite, les bénéficiaires d'Actions B conserveront leur droit à attribution gratuite d'actions à l'issue de la période d'acquisition, sous réserve, le cas échéant, du respect de la condition de performance.

En outre, en cas d'opération de prise de contrôle d'Abionyx au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, les bénéficiaires conserveront leur droit à attribution gratuite d'Actions B à l'issue de la période d'acquisition sans qu'il soit besoin de satisfaire aux conditions de présence et de performance.

L'attribution définitive des Actions B interviendra avant la date d'attribution définitive, dans les cas visés ci-dessous :

- En cas de décès du bénéficiaire avant la date d'attribution définitive susvisée, ses ayants-droits peuvent demander l'attribution des actions pendant un délai de six mois à compter du décès.
- En cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou troisième catégorie prévue à l'article L.341-4 code de la sécurité sociale, les actions qui lui ont été attribuées seront attribuées définitivement avant la date d'attribution définitive susvisée.

L'attribution définitive des Actions B est soumise au respect des conditions de performance mentionnées ci-dessus.

La réalisation de la condition de performance sera constatée par le Conseil d'administration préalablement à l'attribution définitive desdites actions.

En cas d'opération de prise de contrôle d'Abionyx au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, la condition de performance susvisée sera réputée intégralement satisfaite.

A compter de leur attribution définitive, les actions attribuées gratuitement seront soumises à une période de conservation fixée à un an à compter de leur date d'attribution définitive, sauf exceptions.

A l'issue de cette période de conservation, les Actions B attribuées gratuitement pourront être librement cédées par leurs bénéficiaires, sous certaines réserves.

Les Actions B gratuitement attribuées aux bénéficiaires seront des actions ordinaires nouvelles à émettre par voie d'augmentation de capital par incorporation de réserves. A compter de leur attribution définitive, les Actions B seront immédiatement assimilables et porteront jouissance courante.

Ce plan B étant basé sur des conditions de marché, telles que détaillées ci-dessus, le Groupe a eu recours à un actuaire pour évaluer la charge conformément à IFRS 2.

Les hypothèses retenues dans le cadre de cette évaluation en date du 30 juin 2025 sont les suivantes :

- Taux sans risque pour une maturité 1 an : 0%
- Cours de l'action à la date d'évaluation : 1.218 €
- Taux annuel de turnover : 0%
- Décote au titre de l'incessibilité des AGA : 0%
- Taux de contribution patronales : 30%.

Plan A du 26 juillet 2024

Bénéficiaires : Salariés et mandataires éligibles de la Société ;

L'attribution définitive des Actions A interviendra de la façon suivante, sous réserve de la condition de présence visée ci-après :

- A concurrence de 20% de l'attribution à l'expiration d'une période de deux ans à compter de ce jour, soit le 26 juillet 2026 ;
- A concurrence du solde de l'attribution à la plus tardive des deux dates suivantes :
 - (i) expiration d'une période de 2 ans à compter de ce jour, soit le 26 juillet 2026
 - (ii) date de réalisation des conditions de performance décrites ci- dessous :

Ainsi, l'attribution définitive de 80% d'Actions A, soumises à conditions de performances, interviendra dans les conditions suivantes :

- 5% des Actions A seront attribuées définitivement à la plus tardive des deux dates suivantes (i) le 26 juillet 2026, (ii) date du dépôt du dossier de soumission auprès de l'Agence pour l'Innovation de la Santé (AIS) ;
- 10% des Actions A seront attribuées définitivement à la plus tardive des deux dates suivantes (i) le 26 juillet 2026, (ii) date des réponses aux questions scientifiques posées à l'EMA en matière de LCAT, et en particulier sur le nombre de lots de validation en vue de l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché ;
- 12,5% des Actions A seront attribuées définitivement à la plus tardive des deux dates suivantes (i) le 26 juillet 2026, (ii) date de la signature du financement non dilutif dans le cadre du projet AIS/ iDemo ;
- 12,5% des Actions A seront attribuées définitivement à la plus tardive des deux dates suivantes (i) le 26 juillet 2026, (ii) date de la signature d'un financement (y compris

dilutif) dont le montant permet le lancement de la phase 2B sepsis (ce financement pouvant intervenir en une ou plusieurs fois) ;

- 10% des Actions A seront attribuées définitivement à la plus tardive des deux dates suivantes (i) le 26 juillet 2026, (ii) date d'acceptation par les autorités réglementaires du lancement de l'étude 2B sepsis avec au moins 50 patients recrutés d'ici à la fin du T1 2026. Si le financement de l'étude 2b sepsis était décalé, la date limite de recrutement des patients serait décalée à une date de 15 mois après la clôture du financement de l'étude 2b sepsis ;
- 10% des Actions A seront attribuées définitivement à la plus tardive des deux dates suivantes (i) le 26 juillet 2026, (ii) date d'acceptation (« release du lot GMP ») du lot réglementaire pour pouvoir lancer l'étude 2B sepsis aux États-Unis ;
- 20% des Actions A seront attribués définitivement à la plus tardive des deux dates suivantes :
 - (i) le 26 juillet 2026,
 - (ii) Date de la notification de la revue du dépôt du dossier d'autorisation de mise sur le marché dans la maladie rare LCAT.

La Période d'acquisition est définie comme suit :

- Pour les attributions d'Actions A sans condition de performance, elle correspond à une période de deux ans à compter de ce jour, soit jusqu'au 26 juillet 2026 ;
- Pour les attributions d'Actions A soumises conditions de performance, elle correspond à une période d'au moins deux ans à compter de ce jour, arrivant à échéance à la plus tardive des deux dates suivantes, soit le 26 juillet 2026 soit la date de réalisation des conditions de performance.

L'attribution définitive des Actions A est subordonnée en toute hypothèse au respect d'une condition de présence qui s'ajoute, le cas échéant, aux conditions de performance.

En cas de cessation du contrat de travail et du mandat social liant les bénéficiaires à la société ou à une société liée au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce pendant la période d'acquisition, les bénéficiaires perdront leur droit à attribution gratuite d'actions, sauf décision contraire du conseil d'administration.

Le respect de cette condition de présence sera apprécié à la date d'attribution définitive des Actions A, sous réserve des exceptions prévues aux paragraphes suivants.

Par dérogation à ce qui précède en cas de départ à la retraite ou de mise en retraite, les bénéficiaires d'Actions A conserveront leur droit à attribution gratuite d'actions à l'issue de la période d'acquisition, sous réserve, le cas échéant, du respect de la condition de performance.

En outre, en cas d'opération de prise de contrôle d'Abionyx au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, les bénéficiaires conserveront leur droit à attribution gratuite d'Actions.

A à l'issue de la période d'acquisition sans qu'il soit besoin de satisfaire aux conditions de présence et, le cas échéant, de performance, sous réserve d'avoir respecté la condition de présence jusqu'au jour de la prise de contrôle.

L'attribution définitive des Actions A interviendra avant la date d'attribution définitive susvisée au paragraphe a, sous réserve du respect des éventuelles conditions de performance, dans les cas visés ci-dessous :

- En cas de décès du bénéficiaire avant la date d'attribution définitive susvisée, ses ayants droits peuvent demander l'attribution des actions pendant un délai de six mois à compter du décès.
- En cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou troisième catégorie prévue à l'article L.341-4 code de la sécurité sociale, les actions qui lui ont été attribuées seront attribuées définitivement avant la date d'attribution définitive susvisée.

L'attribution définitive de 80% des Actions A est soumise au respect des conditions de performance mentionnées au paragraphe a.

La réalisation de la condition de performance sera constatée par le Conseil d'administration préalablement à l'attribution définitive desdites actions.

À compter de leur attribution définitive, les Actions A attribuées gratuitement ne seront soumises à aucune période de conservation.

Au 24 août 2026, le conseil d'administration a constaté l'attribution définitive de 60% des actions attribuées gratuitement dans le cadre de ce plan.

Plan B du 26 juillet 2024

Bénéficiaires : Salariés dénommés de la société IRIS PHARMA ;

L'attribution définitive des Actions B interviendra à la plus tardive des deux dates suivantes (« la Période d'acquisition »), sous réserve de la condition de présence visée ci-après :

- (i) expiration d'une période de 3 ans à compter de ce jour, soit le 26 juillet 2027
- (ii) date de réalisation des conditions de performance décrites ci-dessous :
 - 40% des Actions B, s'il est constaté une progression cumulée sur 3 exercices clos de 25% du chiffre d'affaires des ventes hors développement de nouvelle activité en comparaison du Chiffre d'affaires de ventes au 31 décembre 2023;
 - 30% des Actions B, s'il est constaté le développement d'une nouvelle activité telle que l'analytique ou autre générant un chiffre d'affaires annuel d'au moins 500 K€ et au plus tard au 31 décembre 2026 ;

- 30% des Actions B, s'il est constaté un Résultat retraité positif (c'est-à-dire en excluant le CIR) au cours d'un exercice minimum et au plus tard au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

L'attribution définitive des Actions B est subordonnée en toute hypothèse au respect d'une condition de présence qui s'ajoute aux conditions de performance.

En cas de cessation du contrat de travail et du mandat social liant les bénéficiaires à la société ou à une société liée au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce pendant la période d'acquisition, les bénéficiaires perdront leur droit à attribution gratuite d'actions, sauf décision contraire du conseil d'administration.

Le respect de cette condition de présence sera apprécié à la date d'attribution définitive des Actions B, sous réserve des exceptions prévues aux paragraphes suivants.

Par dérogation à ce qui précède en cas de départ à la retraite ou de mise en retraite, les bénéficiaires d'Actions B conserveront leur droit à attribution gratuite d'actions à l'issue de la période d'acquisition, sous réserve, le cas échéant, du respect de la condition de performance.

En outre, en cas d'opération de prise de contrôle d'Abionyx au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, les bénéficiaires conserveront leur droit à attribution gratuite d'Actions B à l'issue de la période d'acquisition sans qu'il soit besoin de satisfaire aux conditions de présence et de performance, sous réserve d'avoir respecté la condition de présence jusqu'au jour de la prise de contrôle.

L'attribution définitive des Actions B interviendra avant la date d'attribution définitive susvisée au paragraphe a, sous réserve du respect des éventuelles conditions de performance, dans les cas visés ci-dessous :

- En cas de décès du bénéficiaire avant la date d'attribution définitive susvisée, ses ayants droits peuvent demander l'attribution des actions pendant un délai de six mois à compter du décès ;
- En cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou troisième catégorie prévue à l'article L.341-4 code de la sécurité sociale, les actions qui lui ont été attribuées seront attribuées définitivement avant la date d'attribution définitive susvisée.

L'attribution définitive des Actions B est soumise au respect des conditions de performance mentionnées au paragraphe a.

La réalisation de la condition de performance sera constatée par le Conseil d'administration préalablement à l'attribution définitive desdites actions.

À compter de leur attribution définitive, les Actions B attribuées gratuitement ne seront soumises à aucune période de conservation.

Les Actions B gratuitement attribuées aux bénéficiaires seront des actions ordinaires nouvelles à émettre par voie d'augmentation de capital par incorporation de réserves. A cet égard, le Conseil constate l'existence de réserves suffisantes et procèdera au virement à un compte de réserve indisponible correspondant au montant nominal global des actions susceptibles d'être émises lorsque les conditions de performance seront atteintes.

À compter de leur attribution définitive, les Actions B seront immédiatement assimilables et porteront jouissance courante. Elles auront ainsi droit à la totalité des dividendes dont le détachement du coupon interviendra postérieurement à leur attribution définitive.

Plan C du 26 juillet 2024

Bénéficiaires : Salariés de la société IRIS PHARMA.

L'attribution définitive des Actions C interviendra, sous réserve du respect de la condition de présence prévue ci-après, à l'issue d'une période d'acquisition d'une durée de trois ans, à savoir le 26 juillet 2027 (ci-après la « Période d'acquisition »).

L'attribution définitive des Actions C, est subordonnée en toute hypothèse au respect d'une condition de présence.

À la date d'attribution définitive, à savoir le 26 juillet 2027, le conseil procèdera à la constatation de la réalisation de la condition de présence.

Si le bénéficiaire était présent dans la société Iris Pharma le 26 juillet 2025, il aura droit à 1/3 des Actions C initialement attribuées (1 000 Actions C) ; Si le bénéficiaire était présent dans la société Iris Pharma le 26 juillet 2026, il aura droit à 2/3 des Actions C initialement attribuées (2 000 Actions C) ; Si le bénéficiaire était présent dans la société Iris Pharma le 26 juillet 2027, il aura droit à la totalité des Actions C initialement attribuées (3 000 Actions C), et ce sous réserve des exceptions prévues aux paragraphes suivants.

Par dérogation à ce qui précède en cas de départ à la retraite ou de mise en retraite, les bénéficiaires conserveront leur droit à attribution gratuite d'Actions C à l'issue de la période d'acquisition.

En outre, en cas d'opération de prise de contrôle d'Abionyx au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, les bénéficiaires conserveront leur droit à attribution gratuite d'Actions C à l'issue de la période d'acquisition sans qu'il soit besoin de satisfaire à la condition de présence, sous réserve d'avoir respecté la condition de présence jusqu'au jour de la prise de contrôle.

L'attribution définitive des Actions C interviendra avant la date d'attribution définitive susvisée au paragraphe a dans les cas visés ci-dessous :

- En cas de décès du bénéficiaire avant la date d'attribution définitive susvisée, ses ayants droits peuvent demander l'attribution des actions pendant un délai de six mois à compter du décès ;
- En cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou troisième catégorie prévue à l'article L.341-4 code de la sécurité sociale, les actions qui lui ont été attribuées seront attribuées définitivement avant la date d'attribution définitive susvisée.

À compter de leur attribution définitive, les Actions C attribuées gratuitement ne seront soumises à aucune période de conservation.

Les Actions C gratuitement attribuées aux bénéficiaires seront des actions ordinaires nouvelles à émettre par voie d'augmentation de capital par incorporation de réserves. À cet égard, le Conseil constate l'existence de réserves suffisantes et procèdera au virement à un compte de réserve indisponible correspondant au montant nominal global des actions susceptibles d'être émises lorsque les conditions de performance seront atteintes.

c) AGA de performance, Stock-options et BSA accordées

	Nombre d'options 30/06/2026 *	Cours moyen d'exercice 30/06/2026 *	Nombre d'options 31/12/2025	Cours moyen d'exercice 31/12/2025
Montant début de période	5 814 490	2,16	3 356 990	1,54
Options accordées	2 240 424	3,71	-	-
Options exercées	-	-	3 000	1,24
Options expirées et caduques	102 750	9,12	11 500	1,24
Montant fin de période	7 952 164	2,51	3 342 490	1,55

**Les montants présentés au 1^{er} janvier 2026 incluent un plan de BSA issues d'ABSA datant de 2024 qui n'avait pas été incluses dans les informations présentées au 31 décembre 2025. Ce plan est détaillé ci-dessus.*

a) Mouvements sur la période

Au cours du semestre, 102 750 BSA sont devenus caduques.

b) Détail des plans accordés

Le tableau ci-après fournit le résultat des évaluations unitaires des options attribuées et en rappelle les hypothèses.

Type de plan	Date d'octroi	Nombre d'instruments accordés	Nombre d'instruments annulés	Nombre d'instruments exercés	Nombre d'instruments vestés	Prix d'exercice (€)
BCE	2006	76 500	33 250	43 250	0	5,45
Options	2006	222 500	142 412	80 088	0	4,22 / 7,32
BSA	2006	15 000	15 000	0	0	7,32
BCE	2007	64 376	64 376	0	0	7,32
Options	2007	250 626	250 626	0	0	7,32
BSA	2007	48 250	48 250	0	0	7,32
BCE	2008	236 475	236 475	0	0	7,69
Options	2008	68 950	68 950	0	0	7,69
BSA	2008	10 000	10 000	0	0	7,69
BCE	2009	163 800	162 775	1 025	0	7,66
Options	2009	131 300	130 300	1 000	0	7,66
BSA	2009	10 000	10 000	0	0	7,66
Options	2010	85 500	85 500	0	0	7,77 / 8,74
BSA	2010	43 250	43 250	0	0	7,77 / 8,74
BCE	2010	83 000	83 000	0	0	7,77
BCE	2011	303 000	246 865	56 135	0	8,74 / 9,31
Options	2011	112 500	112 500	0	0	8,74 / 9,31
BSA	2011	0	0	0	0	8,74
BCE	2012	191 381	191 381	0	0	9,31
BSA	2012	77 667	77 667	0	0	9,31
Options	2012	41 100	41 100	0	0	9,31
BCE	2013	443 714	443 714	0	0	9,49
Options	2013	166 286	166 286	0	0	9,49
BSA	2013	74 000	74 000	0	0	9,49
AGA	2015	365 000	0	365 000	0	12,16
AGA	2016	200 000	160 000	40 000	0	11,7
AGA	2016	5 000	0	5 000	0	8,4
BSA	2016	133 000	33 250	99 750	0	9,36
Options	2016	134 417	134 417	0	0	9,36
BSA	2018	40 000	0	0	40 000	1,7
AGA	2019	713 277	0	713 277	0	0,37
AGA	2021	87 608	0	87 608	0	0,88
AGA	2021	437 500	0	437 500	0	1,48
AGA	2021	832 500	0	0	832 500	1,48
AGA	2021	319 445	319 445	0	0	2,8
Options	2024	243 000	0	0	243 000	1,23
AGA-A	2024	1 947 240	0	0	1 947 240	1,238
AGA-B	2024	70 000	10 000	0	60 000	1,238
AGA-C	2024	147 000	27 000	3 000	117 000	1,238
BSA issues des ABSA	2024	2 472 000	0	0	2 472 000	3,00
BSA	2026	2 240 424	0	0	2 240 424	3,71
TOTAL		13 306 586	3 421 789	1 932 633	7 952 164	

Impact sur le compte de résultat

Au 30 juin 2026, la société a comptabilisé une charge de 678 K€ correspondant aux AGA de performance et aux options :

- Plan B du 17 novembre 2021 : 79 K€
- Plan A du 26 juillet 2024 : 575 K€
- Plan C du 26 juillet 2024 : 24 K€.

Cette charge a été comptabilisée de la manière suivante :

	Couts des biens et services vendus	Frais administratifs et commerciaux	Frais de recherche et de développement	Total
AGA	20	510	148	678
Options	-	-	-	-
Total	20	510	148	678

Commentaires

Plan B du 17 novembre 2021

Au titre du semestre, une charge d'un montant de 79 K€ a été comptabilisée.

Plan A du 26 juillet 2024

Au 30 juin 2026, le management a effectué une revue des critères de performance du plan décrit ci-dessus. A cette date certains de ces critères sont atteints, les autres sont conditionnés au succès de la recherche de financement en cours. En conséquence au titre du semestre, une charge d'un montant de 575 K€ a été comptabilisée.

Plan B du 26 juillet 2024

La société a considéré que les critères de performance, décrits ci-dessus, n'étaient pas atteints et qu'elle ne disposait pas d'éléments financiers tangibles et suffisants pour reconnaître une probabilité d'atteinte de l'un ou de l'autre des critères prévus.

Plan C du 26 juillet 2024

La société a comptabilisé la charge correspondante au prorata du temps de présence des salariés concernés.

d) Analyse de sensibilité

Une analyse de sensibilité a été menée sur le Plan B du 17 novembre 2021.

Pour les critères de performance non atteints, les analyses de sensibilité suivantes ont été effectuées pour le Plan B du 17 novembre 2021 : Atteinte des montants de valorisation, avec 3 mois d'avance et avec 3 mois de retard :

- Si les critères de performances du Plan B sont atteints 3 mois avant, la charge aurait été de 121 K€ (42 K€ en plus) ;
- Si les critères de performances du Plan B sont atteints 3 mois après la charge aurait été de 60 K€ (19 K€ en moins).

W. LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES

La liste des sociétés consolidées est détaillée ci-dessous :

Société et forme juridique	Siège social	% Contrôle			% Intérêt		
		30/06/26	31/12/25	30/06/25	30/06/26	31/12/25	30/06/25
Abionyx Pharma - SA	33-43, av Georges Pompidou - Bât D 31130 BALMA - France	Société Mère	Société Mère	Société Mère	Société Mère	Société Mère	Société Mère
Cerenis Therapeutics - Inc	1440 N Harbor Blvd Suite 900 - FULLERTON - CA 92835 USA	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Apogey Pharma - SAS	11, allée Hector Pintus 06610 LA GAUDE - France	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Iris Pharma - SAS	11, allée Hector Pintus 06610 LA GAUDE - France	100%	100%	100%	100%	100%	100%

D. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ABIONYX PHARMA

Société anonyme

33-43 avenue Georges Pompidou, Bâtiment D

31130 BALMA

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026

KPMG SA
Tour EQHO
2 avenue Gambetta, CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775 726 417 R.C.S. Nanterre

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

ABIONYX PHARMA

Société anonyme

33-43 avenue Georges Pompidou, Bâtiment D
31130 BALMA

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026

Aux actionnaires de la société ABIONYX PHARMA

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société, relatifs à la période du 1er janvier 2026 au 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Paris et Le Bouscat, le 23 septembre 2026

Les commissaires aux comptes

KPMG SA

Deloitte & Associés

Cédric Adens

Jean-Baptiste Barras